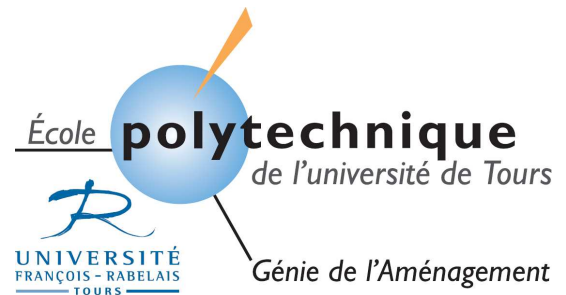


Programme d'Actions Paysage / Haies sur le territoire de la commune de Chalandray (86)



Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 Tours

Tél. : 02 47 36 14 52
Email : polytech.da@univ-tours.fr
Site Internet : <http://www.polytech.univ-tours.fr>



Programme d'Actions Paysage / Haies sur le territoire de la commune de Chalandray (86)

LEVEQUE Sylvain
Ingénieur 1

Projet individuel
Année 2006 / 2007
Tuteur : M.A. PHILIPPE

Remerciements :

Je tiens à remercier toutes les personnes rencontrées dans le cadre de ce projet pour m'avoir communiqué leurs savoirs, leurs expériences, leurs conseils et leur enthousiasme.

- Mme PINEAU, maire de Chalandray ainsi que quelques membres du conseil municipal
- les secrétaires de mairie et agents communaux de Chalandray
- les élus et secrétaires de mairie des communes voisines : Ayron, Latillé, Vasles, La Ferrière en Parthenay, Thénézay et Cherves
- les agriculteurs, chasseurs et pêcheurs de la commune
- M. BERNARD, vice-président de la communauté de communes du pays Vouglaisien chargé de l'environnement
- M. PHILIPPE, mon tuteur
- M. RIGOLET, président de l'Association Vouglaisienne des Ecoles (AVEC)
- Mme SIRE, directrice de Prom'haies ainsi que son équipe, à Montalembert (79)
- l'équipe du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Gâtine Poitevine, à Coutières (79)

Sommaire :

Introduction :	6
----------------	---

Partie 1 : Présentation du territoire d'étude..... 7

I. L'espace d'étude : 8

A. Situation administrative et géographique :	8
a. Localisation :	8
b. Caractéristiques physiques et environnementales :	10
c. Intercommunalité et communes proches :	13
d. Activités principales en relations avec le paysage :	16
B. Originalité et intérêt de cet espace :	17
a. Une question d'échelle :	17
b. La singularité du territoire communal :	17
c. Une volonté politique communale en faveur des haies :	17

II. L'impact du remembrement de 1996: 18

A. Etudes et réalisation du remembrement :	18
a. Prise en compte de l'environnement :	18
b. Etude d'environnement de la Pré-étude d'Aménagement Foncier de 1993:	18
c. Etude d'impact en 1996 :	19
d. Critiques de ces études :	19
B. Plantations issues du remembrement :	20

Conclusion partielle.....	22
---------------------------	----

Partie 2 : Diagnostic des actions menées pour la gestion et la préservation des haies par la commune depuis le remembrement

.....	23
-------	----

I. Plan de gestion du patrimoine haies et arbres : 24

A. Les constats à l'origine de la démarche :	24
B. Etat des lieux du patrimoine haies et arbres de Chalandray :	24
C. Bilan de l'état des lieux des haies:	27
a. Types de propriétés :	27
b. Espèces ligneuses présentes :	27
c. Les types de haies répertoriées :	28
d. Qualité générale des haies :	28
D. Résultats à ce jour :	29
a. Une base de données mobilisable :	29
b. Un public informé :	29
c. Un personnel formé :	29
d. Une action à poursuivre :	33

II. Gestion et entretien actuel des haies :	34
A. Entretien des jeunes plantations	34
B. Entretien annuel des haies :	34
a. Préconisations du plan de gestion :	34
b. Entretien courant :	34
III. Projets émis par la municipalité :	35
A. Projet d'embellissement du bourg :	35
B. Réalisation de la carte communale :	36
C. Poursuite des actions :	36
Conclusion partielle	37
 Partie 3 : Proposition d'un programme d'actions pour la gestion, la préservation et la mise en valeur des haies	 38
I. Objectifs de la démarche :	39
A. Traiter le sujet dans sa globalité :	39
B. Une politique basée sur le long terme :	39
C. Des actions simples et concrètes :	39
II. Trois axes d'actions :	40
A. Aménager et planter :	40
a. Objectifs :	40
b. Améliorer l'existant :	41
c. Techniques et coûts de plantation :	43
d. Aménagement et embellissement du bourg :	45
B. Gérer et entretenir l'existant :	47
a. Objectifs :	47
b. Mettre en application les conseils de Prom'haies :	47
c. Former et solliciter un personnel compétant :	47
d. Amélioration du matériel d'entretien des haies :	48
e. Gestion du patrimoine arboré grâce à un « Schéma vert » :	49
C. Informer, expliquer et valoriser :	50
a. Objectifs :	50
b. Sensibiliser le grand public :	50
c. Dialoguer avec les agriculteurs :	55
Conclusion :	58
Bibliographie :	60

Introduction :

Les bocages sont des paysages aux propriétés culturelles et écologiques marquées. Il s'agit de paysages dont la caractéristique majeure est la présence d'un réseau de structures linéaires de végétaux ligneux : les haies. On parle de haie champêtre lorsqu'une haie est composée de plusieurs essences. Ces haies avaient à l'origine pour rôle de limiter et de protéger la propriété individuelle. Ce rôle de limite physique et de marquage du territoire, parfois associée à un fossé, un talus ou un mur, n'est cependant pas la seule explication de la présence de haies autour d'une parcelle. Les différents usages de la haie sont ou ont été la clôture, la production de bois, de fourrage, la protection contre le vent et la maîtrise de la circulation de l'eau. Mais aujourd'hui, de plus en plus, on leur attribue un rôle de maintien de la biodiversité et un rôle de patrimoine culturel et paysager.

C'est par cette approche paysagère de la haie que nous aborderons la gestion, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine. Nous privilégierons l'étude des haies en bord de voirie publique plutôt que le patrimoine arboré strictement privé situé à l'intérieur des parcelles ou entre parcelles, pour se positionner dans une démarche d'action publique communale. Néanmoins, conscient que ce sont les activités humaines, agricoles en particulier, qui ont façonné et façonnent les paysages, la prise en compte de tous les acteurs ayant un lien, de près ou de loin, avec la haie, est essentielle pour l'élaboration d'un projet cohérent. Les désirs et les besoins de chacun doivent peser dans la balance des décisions et des choix communaux.

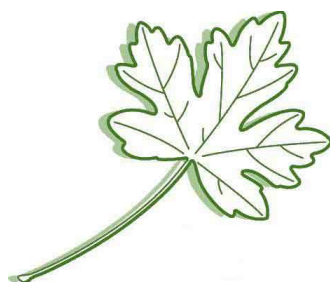
L'espace de projet se portera sur la commune de Chalandray, située à l'ouest du département de la Vienne (86), sur l'axe Parthenay-Poitiers. Il s'agit d'une commune rurale moyenne. La question d'échelle de décision et d'action est également à introduire dans cette réflexion. Quel espace est le plus rationnel pour envisager un programme d'actions paysage / haies ? Nous tenterons alors d'examiner si le territoire communal correspond à une échelle cohérente de réflexion et d'action ou si un niveau administratif supérieur, tel qu'une communauté de communes, peut avoir un rôle à jouer sur le paysage et les haies.

Ce travail s'inscrit dans une démarche de projet, c'est pourquoi il est important de respecter un cheminement logique dans la succession des étapes d'étude et de propositions. Tout d'abord, un état des lieux, plutôt objectif, est nécessaire à l'appréhension du territoire de projet dans sa globalité. Puis, vient la phase de diagnostic qui permet d'analyser et d'évaluer de façon critique les antécédents, les démarches et actions menées sur le sujet concerné, c'est-à-dire les haies. Enfin, interviennent les propositions et les réponses aux problèmes diagnostiqués. Mais ces propositions ne peuvent être formulées qu'après avoir fixé les objectifs à atteindre et la finalité de cette démarche de projet. C'est par ce type de cheminement méthodique que nous aborderons la question des haies et du paysage sur la commune de Chalandray.

La première partie du projet définira donc le territoire d'étude, ses limites ainsi que ses particularités en matière de paysage et de haies. Dans la seconde partie, nous réaliserons un diagnostic synthétique concernant les différentes actions menées dans le domaine des haies et les liens entre les différents acteurs. La troisième partie comprendra un « programme d'actions paysage / haies », à l'échelle communale, dont l'objectif est de présenter des propositions pour aménager et gérer ce patrimoine arboré linéaire mais également pour informer les différents publics concernés par les haies champêtres.

Partie 1

Présentation du territoire d'étude



I. L'espace d'étude :

A. Situation administrative et géographique :

a. Localisation :

La commune de Chalandray se situe en région Poitou-Charentes, dans le département de la Vienne, dont la préfecture est Poitiers. Première commune de la Vienne sur la route nationale 149 dans le sens Parthenay-Poitiers, elle est limitée au nord par la commune de Cherves, à l'est et au sud-est par Ayron, au sud par Vasles et à l'ouest par La Ferrière-en-Parthenay. Sa position sur l'axe Poitiers-Parthenay lui offre un accès tout à fait aisé et la place ainsi à moins de 30km de Poitiers, soit vingt minutes environ. Chalandray est une commune rurale moyenne dont la population totale est passée de 656 habitants en 1975 à 670 en 1990, 671 en 1999 et aujourd'hui, en 2007, environ 720 habitants.



Localisation de Chalandray en Poitou-Charentes et dans la Vienne

Fond de carte : Cartographie Hachette / Réalisation personnelle

Chalandray est traversée longitudinalement au niveau du bourg par le méridien de Greenwich, méridien 0 de référence. Ceci en fait une particularité géographique pouvant lui donner une valeur touristique et symbolique à la commune.

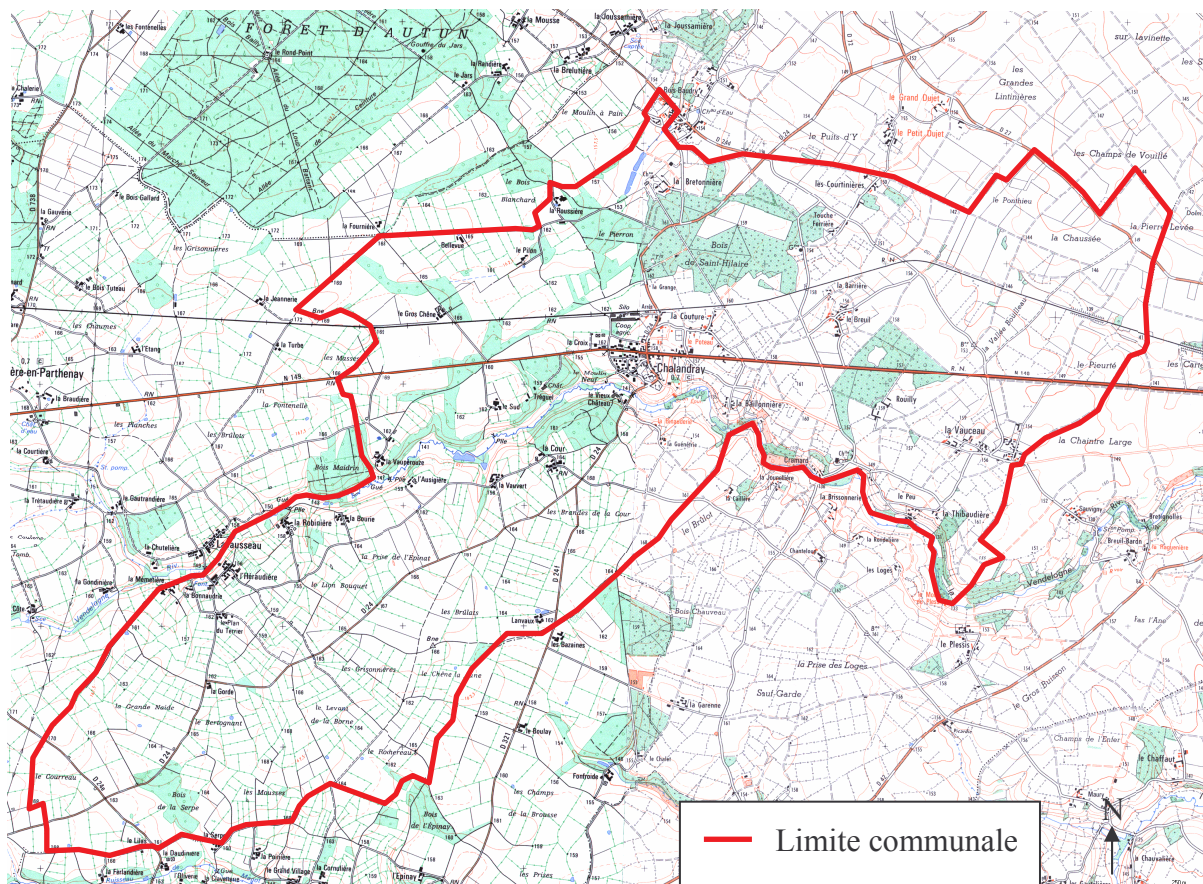


Méridien de Greenwich



Mairie de Chalandray / (Photographies personnelles)

La commune est de forme générale allongée du sud-ouest vers le nord-est, avec environ 7 km du sud-ouest au nord-est et de 1 à 2 km du nord au sud.



Territoire communal de Chalandray
Fond de carte IGN / Réalisation personnelle

b. Caractéristiques physiques et environnementales :



La Vendelogne (Photographie personnelle)

La commune de Chalandray est une commune rurale s'étendant sur une superficie totale de 2 497 hectares. Le territoire communal présente un plateau calcaire dont les altitudes varient 165 à 140 mètres. Ce plateau est entaillé par une vallée en « V » peu profonde, orientée est-ouest, où coule un petit cours d'eau : la Vendelogne. La Vendelogne rejoint ensuite l'Auxance qui se jette elle-même dans le Clain, affluent de la Vienne. Ces cours d'eau alimentent au final la Loire.

Le paysage bocager communal est essentiellement composé de champs cultivés en céréales ou cultures fourragères, de prairies naturelles, de petits bosquets ou de zones boisées plus étendues. La vallée de la Vendelogne accentue ce paysage de bocage car elle est essentiellement bordée de pâturages entourés de haies et d'une multitude de petits bosquets. Voici deux photographies typiques du paysage de bocage, les arbres et arbustes y sont omniprésents.



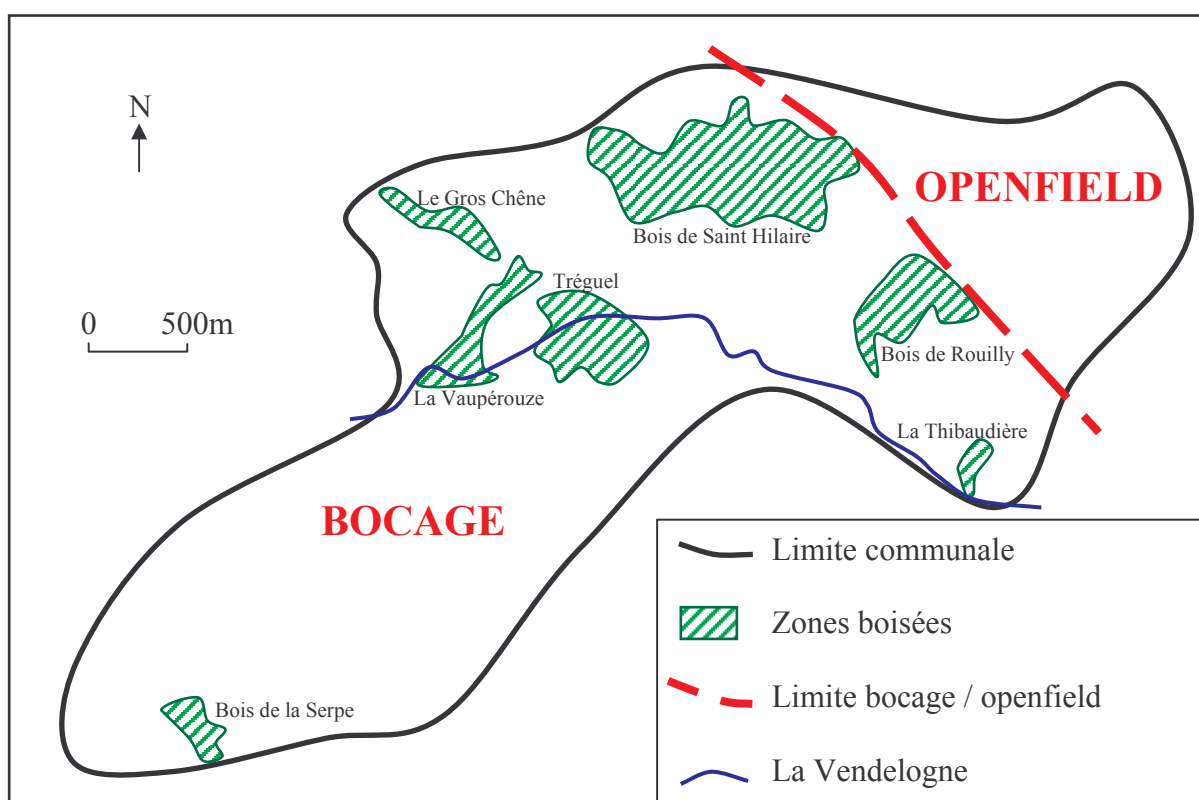
Prairie entourée de haies

Parcelle de maïs fourrager

(Photographies personnelles)



S'il fallait résumer et classer les grands types de paysage de la commune, cela aboutirait à trois ensembles. Dans une partie située au nord-est, environ 1/5 du territoire, se trouve une zone de plaine céréalière où domine un paysage de champs ouverts : openfield. Le réseau bocager y est quasi-inexistant, ce qui en fait un paysage assez pauvre et plutôt monotone, avec des champs de céréales à perte de vue. Le reste du territoire correspond à un paysage de bocage, la gâtine, plus vallonné et où les haies champêtres entourent la majorité des parcelles agricoles. Il s'agit d'un paysage relativement cloisonné où la multiplicité des écrans végétaux empêche de profondes perspectives et confère un aspect très boisé. Ces paysages représentent un témoignage des pratiques culturelles passées et constituent à ce titre un patrimoine de plus en plus original qu'il convient de préserver. Enfin, le troisième ensemble complète le bocage car il correspond aux zones boisées des forêts de Saint-Hilaire, Rouilly, Tréguel, des bois de la Serpe, du Gros Chêne, de la Vaupérouze et de la Thibaudière. Les espaces boisés représentent environ 15% de la superficie de la commune.



Carte schématique des paysages sur le territoire de Chalandray

Source : carte IGN / Réalisation personnelle



Paysage de bocage près de la Vendelogne



Paysage d'openfield de la plaine céréalière

Dans le paysage d'openfield, aucune haie ne sépare les parcelles agricoles ou alors elles sont rares. Sur le cliché ci-dessous, pris sur la commune de Thénézay, la continuité entre les parcelles se fait de manière plane, sans aucune rupture du champ de vision. Le regard peut alors balayer des kilomètres sans rencontrer d'obstacle, offrant une certaine monotonie dans le paysager.



Vue aérienne d'openfield, sur la commune de Thénézay

Source : www.geoportail.com

Le paysage de bocage à l'inverse, comme ci-dessous, est un paysage cloisonné. Entre chaque parcelle, on peut voir une bande épaisse et sombre démontrant la présence de haies. Ce paysage boisé est complété par de nombreux arbres isolés et bosquets. Ce cliché été réalisé au dessus du territoire de Chalandray, au niveau de la vallée de la Vendelogne.



Vue aérienne de bocage, à Chalandray, le long de la Vendelogne

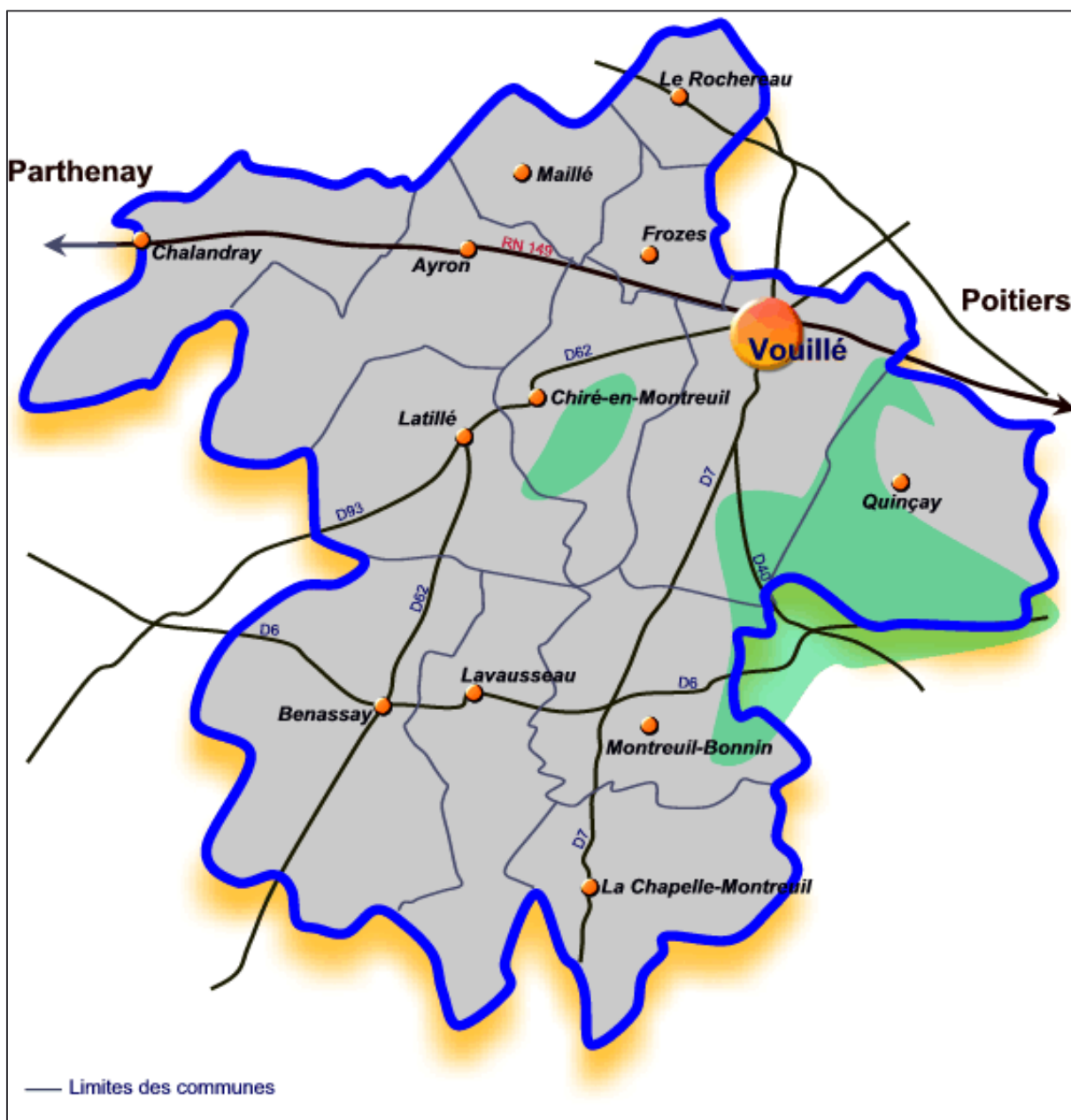
Source : www.geoportail.com

Sans faire une étude botanique exhaustive, la diversité floristique des haies est typique du bocage de gâtine rassemblant chênes sessile, frênes, noisetiers, érables champêtres, châtaigniers, ormes champêtres, prunelliers, aubépines à un style, merisiers, sureaux ou encore nombreux églantiers. Dans les zones humides, au bord de la Vendelogne notamment, on peut retrouver des aulnes glutineux, des saules ou des peupliers.

Ces caractéristiques environnementales font de Chalandray une commune ayant un cadre de vie rural agréable et verdoyant.

c. Intercommunalité et communes proches :

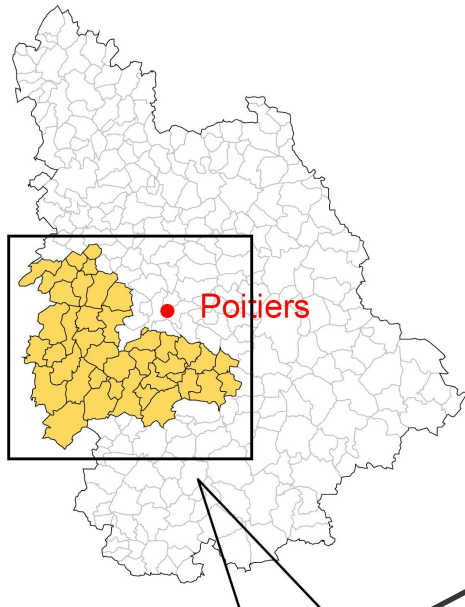
Chalandray fait partie de la communauté de communes du Pays Vouglaisien, rassemblant 13 communes. Les pôles environnement et tourisme de la communauté de communes peuvent être concernés par le sujet des haies et du paysage, même si aujourd'hui le pôle environnement ne s'occupe que de la gestion des déchets et de la filière compost.



Communauté de communes du Pays Vouglaisien

Source : www.vouglaisien.com

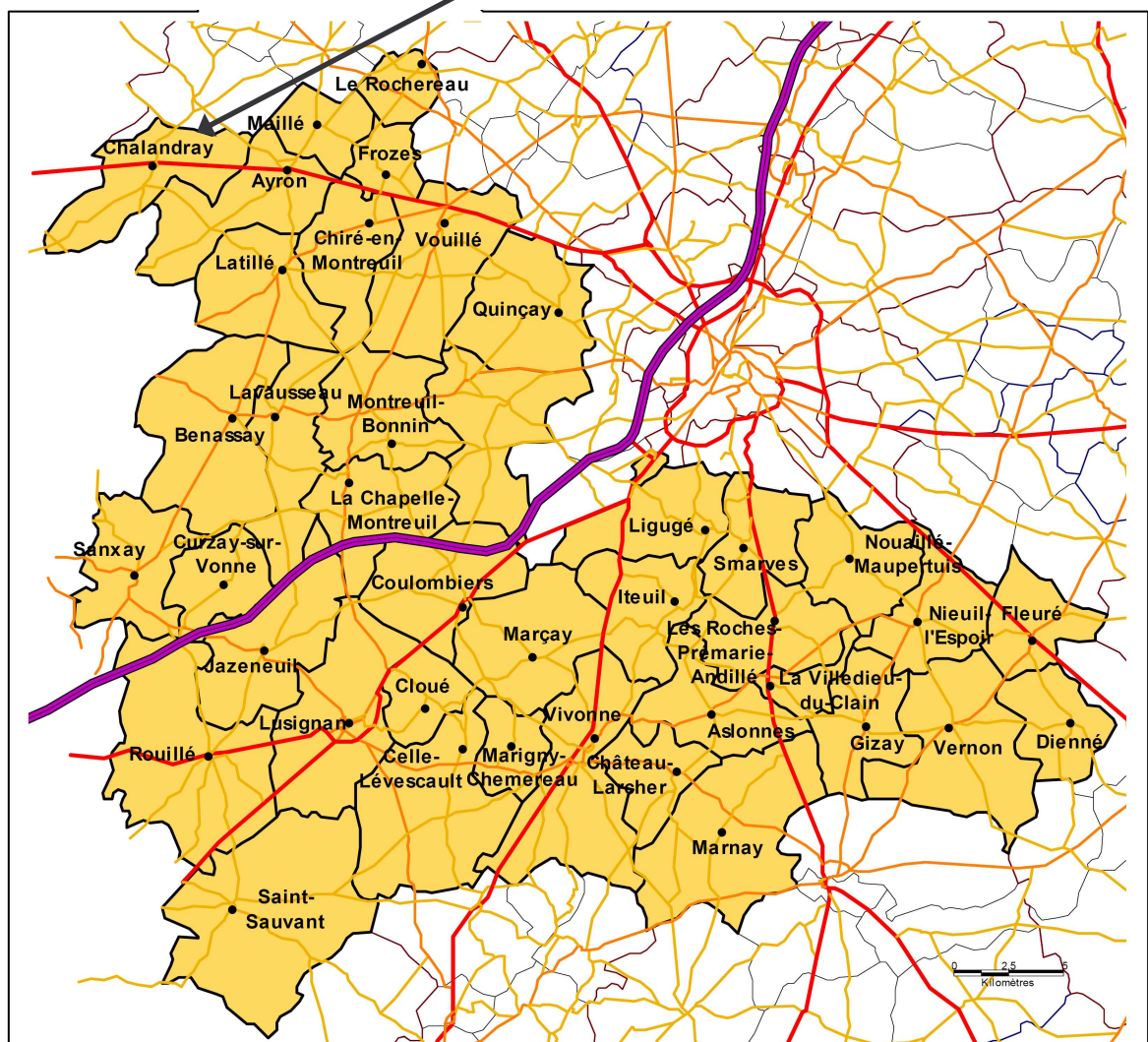
Chalandray appartient également au pays des Six Vallées, regroupant quatre communautés de communes et dont le périmètre définitif a été reconnu en 2005. 39 communes font partie du pays des Six Vallées, provenant de 4 communautés de communes que sont le Pays Vouglaisien, le Pays Mélusin, la communauté de communes Vonne et Clain et celle de la Région de la Villedieu du Clain. La superficie totale du pays dépasse les 1 000 km² soit près de 15 % du département de la Vienne pour près de 50 000 habitants soit plus de 12 % de la population du département. Chalandray est vraiment à l'extrémité nord-ouest du pays.



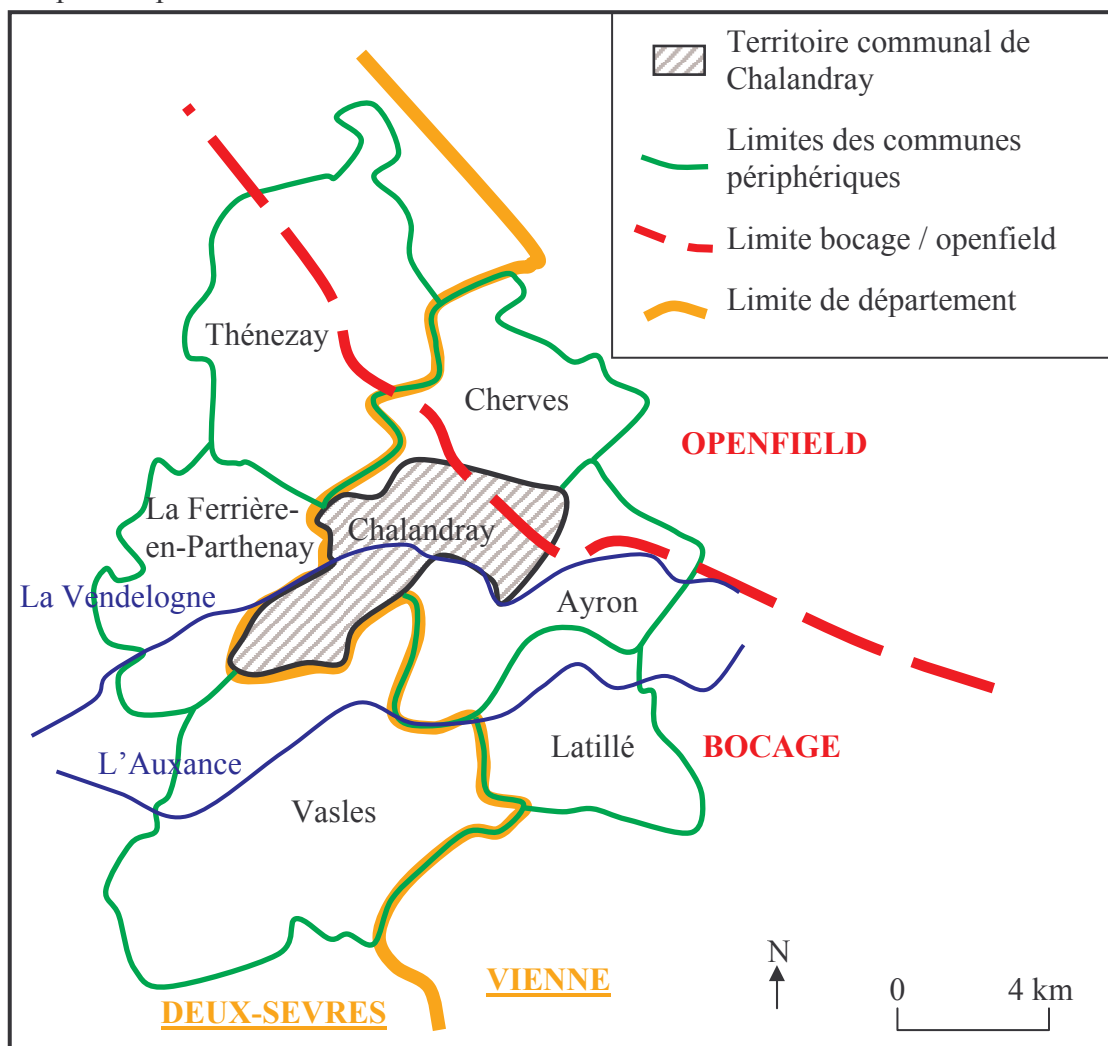
**La communauté de communes
du Pays des Six Vallées,
dans la Vienne**

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne

Chalandray



La situation paysagère des communes périphériques de Chalandray est variée. En effet, à l'ouest et au sud-ouest, La Ferrière-en-Parthenay et Vasles, communes des Deux-Sèvres, possède un territoire de bocage gâtinais à part entière, où les haies sont encore très présentes, même si elles ont aussi tendance à diminuer. Sur ces deux communes, il n'y a pas eu de remembrement étant donnée les caractéristiques des pratiques agricoles plutôt tournées vers l'élevage, du fait de la qualité médiocre des sols, de l'humidité générale des terres et des affleurements granitiques fréquents. Sur ces deux communes, la révision actuelle du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) prévoit l'intégration des haies aux documents d'urbanisme. Au sud-est et à l'est, la commune d'Ayron reprend la majorité des caractéristiques paysagères de Chalandray, à savoir une partie nord au paysage d'openfield tandis que le sud est un paysage de bocage. Deux remembrements ont eu lieu en 1971 et 1988. De plus, une étude paysagère préalable à des projets de végétalisation y a été réalisée en 1996, répertoriant toutes les haies, 154 km au total sur une superficie de 2 481 ha soit un indice de maillage communal de 6 mètres linéaires par hectare. Au sud-est, non contiguë à Chalandray, la commune de Latillé est également située en zone de bocage. La révision du P.O.S. en P.L.U. y envisage la prise en compte des haies dans l'élaboration du document d'urbanisme. Enfin, au nord, la commune de Cherves et une partie de la commune de Thénézay se situent en quasi-totalité dans un paysage de champs ouverts, essentiellement tourné vers les grandes cultures céréalières type blé, orge, colza ou tournesol et où les haies sont de plus en plus rares.



Situation des communes périphériques de Chalandray

Source : IGN / Réalisation personnelle

d. Activités principales en relations avec le paysage :

Sur la commune de Chalandray, l'agriculture est très présente même si, comme la tendance générale actuelle, le nombre d'exploitations diminue au profit de plus grandes structures agricoles. L'évolution des techniques et du matériel agricoles a conduit à l'arrachage de haies entre propriétés, ce qui a eu pour conséquence de faire évoluer le paysage. Les haies bocagères ont constitué une réponse circonstancielle aux problèmes liés à l'élevage du bétail notamment par leur rôle de barrière et d'abri, puis elles ont ensuite été perçues comme un obstacle à la modernisation quand l'agriculture s'est mécanisée, d'où une politique d'arrachage. Même si aujourd'hui l'arrachage continue, les mentalités évoluent et la prise de conscience se fait peu à peu en faveur d'une sauvegarde nécessaire des haies, au moins en bordure de routes et chemins vicinaux.

La chasse et la pêche sont également des activités liées de près avec le patrimoine arboré. Refuge pour le gibier, ombrage pour le pêcheur, et plus généralement cadre de vie pour ces activités, la présence de haies reste un atout pour la pratique de ces deux sports. La continuité des haies entre-elles leur donne un rôle de corridor biologique permettant une meilleure circulation de la faune sauvage.

Sur le territoire communal, deux itinéraires de chemins de randonnée ont été mis en place par la communauté de commune pour permettre aux promeneurs à pied ou à vélo de pouvoir découvrir la campagne verdoyante et la vallée de la Vendelogne en passant par des circuits ombragés par de nombreuses haies. Ces sentiers de randonnée sont aussi l'occasion de découvrir le patrimoine architectural et culturel de la commune. Ce patrimoine local comprend le château de la Bretonnière du XV^{ème} siècle, la chapelle et le prieuré de Cramard du XII^{ème} siècle ainsi que la château de la Motte datant du moyen âge, classé et inscrit à l'inventaire des monuments historiques. L'environnement proche de ces monuments permet leur mise en valeur. Ainsi la préservation des paysages en général, et des haies en particulier, aux abords de ce patrimoine culturel est indispensable pour conserver cet écrin naturel originel.



Château de la Motte (Photographies personnelles) **Chapelle de Cramard**

Le tourisme sur le territoire communal est certes limité mais les hébergements comme les gîtes ruraux, hôtels, ou camping peuvent accueillir des touristes venus visiter la région ou le Futuroscope par exemple, et découvrir par la même occasion le patrimoine culturel et naturel de la commune ainsi que ses paysages bocagers. Dans une période où, de plus en plus, on parle de tourisme vert, les avantages générés par un paysage bocager agréable et attrayant, en partie grâce à la présence de haies champêtres, sont non négligeables. Les haies doivent donc

permettre aux randonneurs d'apprécier la beauté des paysages, mais également d'être à l'abri du vent, à l'ombre ou encore de profiter des baies et fruits qu'elles offrent.

B. Originalité et intérêt de cet espace :

Pourquoi choisir le territoire de la commune de Chalandray ?

a. Une question d'échelle :

Tout d'abord, l'échelon communal est le degré administratif le plus petit : le niveau de base. Pour cette raison, la prise en compte des réalités locales semble être le meilleur gage pour une gestion des haies et des actions de préservation à mener précises et cohérentes avec le territoire. Commune rurale moyenne d'environ 700 habitants sur une superficie proche de 25 km², le territoire d'étude correspond à un espace substantiel pour y mener à bien des travaux d'inventaire et imaginer des mesures de sauvegarde, de réarrangement et de valorisation. De plus, c'est au niveau communal que sont gérés une grande partie de la voirie ainsi que les aménagements fonciers d'où une relation étroite avec le domaine des haies. Enfin, en matière de citoyenneté, l'échelon communal est le lieu le plus proche des habitants ce qui induit une implication et des relations plus fortes avec ce territoire.

b. La singularité du territoire communal :

Il s'agit d'une commune où la limite entre paysage de bocage et paysage d'openfield est assez nette. La partie nord de la commune correspond à la plaine, céréalière, avec de grandes parcelles de champs ouverts. Quant à la partie sud, elle traduit un paysage de bocage avec la vallée peu profonde d'un petit cours d'eau : la Vendelogne. La comparaison entre ces deux paysages, se rencontrant au sein même de la commune, permet d'en apprécier les différences de qualité paysagère et d'en mesurer l'impact sur la qualité de vie. Depuis quelques dizaines d'années, on peut observer l'évolution et les transformations paysagères sur cet espace de bocage, ce qui en fait un territoire en mutation donc en perte de repères mais qui cherche également à conserver son identité bocagère.

c. Une volonté politique communale en faveur des haies :

L'action de Mme Pineau au sein de la municipalité, en qualité de maire depuis 1982, a démontré un intérêt prononcé pour la préservation de l'environnement, en particulier les haies. Cette volonté politique de porter l'identité bocagère et d'impliquer la commune dans la préservation des haies et dans leur gestion est un socle intéressant permettant l'élaboration de projets complémentaires à cette dynamique déjà présente. L'étude sur la « gestion du patrimoine haies et arbres » de 2003 commandée par le conseil municipal et réalisée par le bureau d'études Prom'haies Services démontre bien la volonté et l'engagement des pouvoirs communaux à agir en faveur du paysage bocager. De plus, actuellement, la carte communale est en cours de réalisation et la municipalité a voulu inscrire dans ce document d'urbanisme le patrimoine haies et arbres remarquables pour tenter de conserver la maîtrise de sa préservation.

Pour ces trois raisons, le territoire communal de Chalandray semble être un lieu singulier et cohérent pour y mener des travaux complémentaires à ce qui a déjà été engagé par le passé en matière de gestion des haies.

II. L'impact du remembrement de 1996:

A. Etudes et réalisation du remembrement :

a. Prise en compte de l'environnement :

Le remembrement est une opération qui consiste à regrouper des terres agricoles appartenant à un ou plusieurs agriculteurs, mais divisées en nombreuses parcelles de superficie trop faible, ou trop dispersées, de manière à constituer des exploitations agricoles plus rationnelles, en limitant les déplacements et les transports, et mieux adaptées aux techniques modernes de mécanisation notamment, dans le but de réduire les coûts d'exploitation. Le remembrement s'accompagne le plus souvent d'aménagement rural, comme par exemple l'alignement des chemins, l'arrachage ou la replantation de haies, ou le drainage des terres.

La prise de conscience dans les années 1970 de l'urgente nécessité de protection de la nature s'est concrétisée dans la plupart des pays par des lois obligeant à réduire les nuisances et pollutions, et à atténuer les impacts des grands projets. Pour ce faire, des études d'impacts sont devenues obligatoires préalablement à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages qui, par leurs incidences sur le milieu naturel pourraient lui porter atteinte.

C'est dans cet objectif là que c'est réalisé le remembrement sur la commune de Chalandray. Démarche alors nouvelle pour l'époque, la mairie a insisté pour que l'étude d'impact apprécie les conséquences de ce projet et en limiter les impacts négatifs sur l'environnement et les paysages. Le conseil municipal a également posé comme condition la volonté de conserver tous les chemins de gâtine, et par conséquent les haies les longeant dans un objectif paysager et touristique en envisageant d'y faire passer un itinéraire de randonnée.

Après la demande de remembrement de la part des agriculteurs auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (D.D.A.F.), celle-ci fait alors procéder à une étude d'impact.

b. Etude d'environnement de la Pré-étude d'Aménagement Foncier de 1993:

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases. Tout d'abord, une pré-étude environnementale d'aménagement foncier a eu lieu en 1993, avec soutien du conseil général de la Vienne. Cette pré-étude a été réalisée par Ouest-Aménagement. On peut retrouver dans cette étude d'une cinquantaine de pages, une première partie concernant l'analyse de l'état initial de la commune. Cette première partie détaille la topographie, la climatologie, l'hydrographie, les caractéristiques botaniques, la faune, le patrimoine et les paysages. La seconde partie propose un schéma d'aménagement en faisant des propositions sur la conservation ou l'arrachage de certaines haies. Les relevés de terrain ont recensé environ 285 km de haies sur l'ensemble de l'aire d'étude. L'arasement envisageable proposé par Ouest-Aménagement était alors de 26 % des haies existantes. Le linéaire conservé à l'hectare était alors estimé à 75 mètres. La seconde partie liste également les effets du remembrement ainsi que les mesures compensatoires à envisager pour la protection des eaux, de la flore, de la faune, des sols, des cultures et du bétail. Cette pré-étude est assortie de quatre cartes au 1/5000 mettant en valeur l'hydrographie des bassins versants, la qualité des haies, la qualité des chemins, ainsi que la proposition de maillage, c'est-à-dire les haies à conserver ou non en fonction de la morphologie des nouvelles parcelles issues du remembrement. Cette pré-étude environnementale a permis « de mettre en évidence la qualité du bocage de la commune et l'intérêt écologique et paysager de plusieurs secteurs ». Elle conclut en affirmant que « le territoire étudié ne présente pas de contraintes majeures et rédhibitoires vis-à-vis d'un aménagement foncier » et que la « commission communale peut opter pour une restructuration de la commune ».

c. Etude d'impact en 1996 :

Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1996, est publiée l'étude d'impact concernant la restructuration foncière de la commune de Chalandray. Cette étude d'impact a aussi été réalisée par Ouest-Aménagement et engagée par le conseil général et la D.D.A.F de la Vienne. L'objectif de cette étude était de mettre « l'accent sur la nécessité d'être particulièrement précautionneux quant aux travaux connexes concernant l'hydraulique et la sauvegarde d'un maillage bocager minimum ». L'étude d'impact reprend mot pour mot toute la partie analyse de l'état initial de la commune de la pré-étude environnementale. Les parties concernant les impacts du remembrement et les mesures compensatoires applicables sont elles aussi à peu de choses près identiques à la pré-étude. L'étude est également assortie d'une carte au 1/5000 déterminant un plan de conservation des haies, qui, à un figuré près, est identique à la carte de proposition de maillage de 1993. En accord avec le géomètre et la Commission Communale d'Aménagement Foncier, le pourcentage de haies proposé à l'arasement est selon l'étude d'impact de l'ordre de 25 % soit le même pourcentage qu'en 1993. Cette étude d'impact n'est donc qu'une copie de la pré-étude environnementale avec une mise en page différente mais des contenus similaires.

d. Critiques de ces études :

Comme nous venons de le voir, les études de 1993 et de 1996 sont identiques sur de très nombreux points. Dans ce cas, pourquoi réaliser deux études ? La pré-étude environnementale a étudié la faisabilité d'un aménagement foncier et a démontré qu'un remembrement n'aurait que des conséquences limitées sur la faune, la flore et les paysages si l'on met en place certaines mesures compensatoires. L'étude d'impact ne va pas plus loin et se contente de reprendre les préconisations de la pré-étude.

Outre les redondances entre les deux documents, leur contenu est également discutable. En effet, leur contenu est plutôt évasif, peu précis et avec un grand nombre de généralités. Ces études pourraient être applicables à peu de choses près à de nombreuses communes rurales de bocage. Cette affirmation a été confirmée puisque l'étude d'impact de la commune de Jazeneuil, dans la Vienne, est un « copié collé » de celle de Chalandray pour tout ce qui concerne les caractéristiques écologiques, les impacts du remembrement et les mesures compensatoires applicables. Ces documents sont peu précis et tirent des conclusions généralistes peu pertinentes et peu constructives. Généralités que l'on peut retrouver dans tout ouvrage sur l'agriculture comme ceux de Soltner, alors qu'on attend plutôt d'une étude d'impact un regard critique sur un territoire particulier, singulier et des propositions précises correspondant aux réalités du terrain.

Le remembrement a eu lieu fin 1996 donnant lieu aux arrachages prévus entre parcelles remembrées. La comparaison entre le linéaire pouvant être arraché et ce qui a réellement été effectué n'est pas aujourd'hui vérifiable car aucun bilan n'a été rédigé. De plus, le périmètre de l'étude d'impact ne correspond pas avec le territoire communal ce qui n'autorise pas à confronter les valeurs exprimées avant remembrement quant au linéaire de haies avec l'étude menée en 2003 sur l'ensemble du territoire communal par Prom'haies. L'étude d'impact prenant en compte toutes les haies, même privées entre parcelles, alors que Prom'haies s'est limité aux haies en bord de voirie.

B. Plantations issues du remembrement :

Lors du remembrement, l'association foncière créée a permis la plantation en 1997 des haies et bosquet sur des terrains réservés à cet effet. Il était possible de récupérer de 0,3 à 1% de la surface remembrée en vue d'y réaliser des opérations paysagères de plantation de haies et les élus du conseil municipal ont souhaité appuyer une telle démarche. L'association foncière a financé les plantations sur les bandes de terrain. Il s'agissait d'une démarche volontariste de la part des élus et notamment du maire à cette époque où la prise de conscience environnementale était à ses débuts. Quelques règles doivent cependant être respectées lors de ces plantations, notamment sur les distances.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

ENTRE DEUX PROPRIÉTÉS VOISINES

Selon les articles 671 et 672 du code civil :

- Toute plantation est interdite à moins de 0,5 m de la limite de propriété.
- Les plantations dépassant 2 m de hauteur, doivent se trouver à 2 m au moins de la limite de propriété.
- Le voisin peut exiger que les arbres, arbustes et arbrisseaux, présents à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée par l'article précédent.

Ces règles sont supplétives, elles s'appliquent en l'absence de volonté contraire des voisins, exprimée dans un contrat. Seules les propriétés privées sont concernées par les règles ci-dessus. Les distances de plantation édictées par le code civil ne peuvent pas être appliquées à des fonds bordant la voie ou le domaine public.

HAIES EN BORDURE DE VOIRIES

Routes nationales : Toute plantation est interdite à moins de 6 mètres du bord de la voie

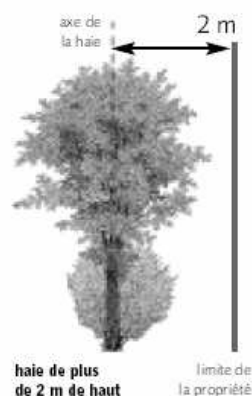
Routes départementales et communales : Toute plantation est interdite à moins de 2 mètres du bord de la voie.

Chemins ruraux

Article R161-22 du code rural : «Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans condition de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'entretien prévues à l'article R161-4.»

Plantations réalisées par la commune, propriétaire du chemin.

La commune est en droit d'aménager elle-même ses ouvrages publics en les plantant d'arbres ou de haies vives. Là encore, la voie ne devra cesser de répondre aux caractéristiques techniques inhérentes aux chemins ruraux telles que précisées aux articles R161-8 et suivants.



Règles de distances à respecter

Source : www.arbre-et-paysage32.com

Sur les conseils techniques de M. Alain MAT de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts (D.D.A.F.) 6,6 km de haies ont été plantées. A ce linéaire de 6,6 km s'ajoutent 1,23 hectares de bosquets répartis en 13 îlots soit un linéaire équivalent total de 9,66 kilomètres linéaires. Les plantations ont été réalisées par l'entreprise Chambaud localisée à Civray, dans le sud Vienne.



Haie plantée après le remembrement



Bosquet triangulaire de 1997

(Photographies personnelles)

Les plantations issues du remembrement sont uniquement des plantations issues de la démarche communale en accord avec l'association foncière. Il n'y a pas eu de plantations issues d'initiatives privées.

L'entretien de ces plantations est pris en charge en totalité par la commune. L'association foncière devrait céder les propriétés à la commune lors de sa dissolution.

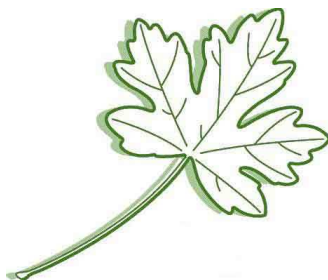
Conclusion partielle

Le territoire chalandraisien est par son passé agricole, son relief et ses caractéristiques environnementales, fortement enraciné dans un paysage de bocage. L'originalité de son paysage en fait un espace singulier, certes en mutation, mais qui semble être un espace pertinent pour y conduire un programme d'actions paysage / haies. Les paysages constituent un élément du cadre de vie et contribuent fortement à l'attractivité d'un territoire, aussi bien aux yeux des habitants, de plus en plus soucieux d'environnement, mais également pour le tourisme vert. De plus, il s'agit d'un territoire cohérent pour y mener des travaux en matière de gestion des haies car l'espace concerné s'y prête bien par sa taille ainsi que sa proximité aux habitants et aux agricultures mais aussi l'implication des élus dans ce domaine a déjà été démontrée. La volonté politique en faveur d'actions de sauvegarde, de gestion et de plantation de haies est essentielle et a un rôle moteur comme par exemple la volonté de planter des haies après le remembrement de 1996. Même si au niveau privé les initiatives en faveur des haies ne sont pas encore présentes, la commune se doit de montrer l'exemple.

Les habitants des campagnes, bourgs et villages, élus, agriculteurs et propriétaires foncier doivent cohabiter sur le même espace bocager, singulier et riche. En plus de l'agriculture, d'autres activités comme le tourisme, la chasse ou la pêche sont étroitement liées avec le paysage d'un point de vue support de leur exercice ou du cadre de vie. Le cadre de vie des habitants de la commune est également un élément essentiel à prendre en compte. Chacun de ces domaines utilise donc une partie du bocage et en a une vision par rapport à l'exercice de son activité ou de sa vie quotidienne. C'est pourquoi l'une ou l'autre des ces activités ne doit pas trop modifier le paysage aux dépens d'une autre activité.

Partie 2

Diagnostic des actions menées pour la gestion et la préservation des haies par la commune depuis le remembrement:



I. Plan de gestion du patrimoine haies et arbres :

A. Les constats à l'origine de la démarche :

Pour tenter d'enrayer les arrachages de haies en bord de voirie, pour entretenir les haies plantées en 1997 lors de l'aménagement foncier et pour adopter une meilleure gestion des haies anciennes, la municipalité a souhaité mettre en place un programme de gestion de son patrimoine arboré. Cette volonté politique communale, conduite par Mme Pineau, s'inscrit alors dans une démarche innovante et expérimentale. En effet, un tel outil existait déjà pour des communes urbaines ou à l'échelle de l'exploitation agricole mais Chalandray est la première commune rurale de la région à entreprendre cette démarche.

La municipalité a alors contacté en 2002 l'association Prom'haies et son bureau d'études Prom'haies Services, basé à Montalembert dans les Deux-Sèvres, ainsi que le cabinet de géomètre BIGET-SAUX, situé à Saint-Benoît dans la Vienne, pour mettre en place ce plan de gestion. Prom'haies, association ayant pour objet la sensibilisation, l'information, l'assistance technique et la mise en place de toute action en faveur des haies et des arbres des espaces ruraux, s'est occupé du volet technique de l'inventaire des haies sur le terrain.



Coordonnées et devise de Prom'haies / Source : Prom'haies

Le cabinet BIGET-SAUX quant à lui a pris en charge la conception informatique de la base de données et la mise sous SIG permettant de définir et de planifier les interventions. Ce projet a pu être réalisé grâce aux aides de la région et du conseil général subventionnant presque 80% du coût total de l'étude supérieur à 18 000€ au titre de démarche pilote pour l'environnement et le paysage. Ainsi, par cette étude qualitative, quantitative et descriptive précise du linéaire arboré en bordure de voirie et de terrains communaux, la municipalité a voulu se doter d'une base de données exhaustive préalable et nécessaire à tous travaux d'entretien et de gestion des haies et donc du paysage.

B. Etat des lieux du patrimoine haies et arbres de Chalandray :

Les relevés de terrain ont permis aux techniciens de Prom'haies de classer les haies de Chalandray selon le type de propriété (communale, privée ou mitoyenne), le type de haie (haut, moyenne ou basse et avec présence ou non de hauts jets et têtards), l'état sanitaire (bon, médiocre ou mauvais), la qualité de l'entretien courant ainsi que les interventions envisageables (urgentes, à prévoir ou possibles). Les objectifs du plan de gestion étaient de connaître la qualité des haies et des arbres en terme de paysage et d'état sanitaire, d'optimiser leur gestion économique par la mise en œuvre d'actions réfléchies et techniquement adaptées, d'agir de façon cohérente et programmée pour éviter le coup par coup et enfin d'intégrer la prise en compte de l'environnement dans les interventions. L'exercice d'inventaire était une première étape pour atteindre ces objectifs notamment à partir d'une parfaite connaissance du patrimoine concerné.

Grâce à des fiches d'évaluation du patrimoine arboré existant, les techniciens de Prom'haies ont pu mener à bien l'état des lieux du patrimoine haies et arbres entretenu par la commune. Les fiches d'évaluation réalisées et utilisées par Prom'haies sont précises, techniques et pratiques. La grande hétérogénéité des structures arborées justifie la mise en place d'une grille d'inventaire détaillée. Les fiches techniques répertorient :

- le numéro de parcelle, sa nature et le numéro du tronçon
- le type de propriété : communal, mitoyen ou privé
- la longueur, largeur et l'emprise au vent coté voirie
- la structure végétale : haie haute, moyenne ou basse et avec présence ou non de hauts jets et têtards, alignement, lisière de bois
- les essences dominantes et intermédiaires de hauts jets ou têtards et les arbustes dominants
- les éléments complémentaires : talus, fossé, muret, bois mort, fil électrique ou téléphonique, clôture ou autres
- la présence ou non de trouée
- la qualité et l'état sanitaire de la haie : bon, médiocre ou mauvais
- le type d'entretien courant : broyage, lamier ou abandon et la qualité de cet entretien : adapté et à poursuivre ou inadapté
- les interventions spécifiques récemment effectuées : aucune, coupe à blanc, ébranchage, étêtage des têtards ou autres
- les interventions conseillées : coupe à blanc, ébranchage, étêtage des têtards, rénovation par plantation, entretien actuel à poursuivre, laisser s'épanouir la haie, fossé à nettoyer ou autre
- le délai de ces interventions conseillées : urgent, à prévoir ou possible
- la qualité esthétique
- les observations éventuelles

Les informations recueillies ont alors pu être enregistrées sous forme d'une base de données reliée au cadastre informatisé accessible selon plusieurs entrées comme le propriétaire, le type de haie ou encore les interventions préconisées. Des cartes ont également été réalisées, découpant en cinq secteurs le territoire communal, où figurent les haies répertoriées représentées par onze figurés différents selon le type de haies (haie haute avec hauts jets et/ou têtards, haie moyenne arbustive, haie basse taillée au carré, haie basse avec hauts jets et/ou têtards, lisière de bois, alignement et haie moderne). L'objectif étant de mettre à jour ces données au fur et à mesure des entretiens réguliers par les agents communaux pour ainsi avoir une base de donnée la plus exacte possible.



Haut basse taillée au carré



Haie moyenne arbustive

(Photographies personnelles)



Haie basse avec hauts jets



Haie basse avec têtards



Haies hautes avec hauts jets, brise vent

(Photographies personnelles)

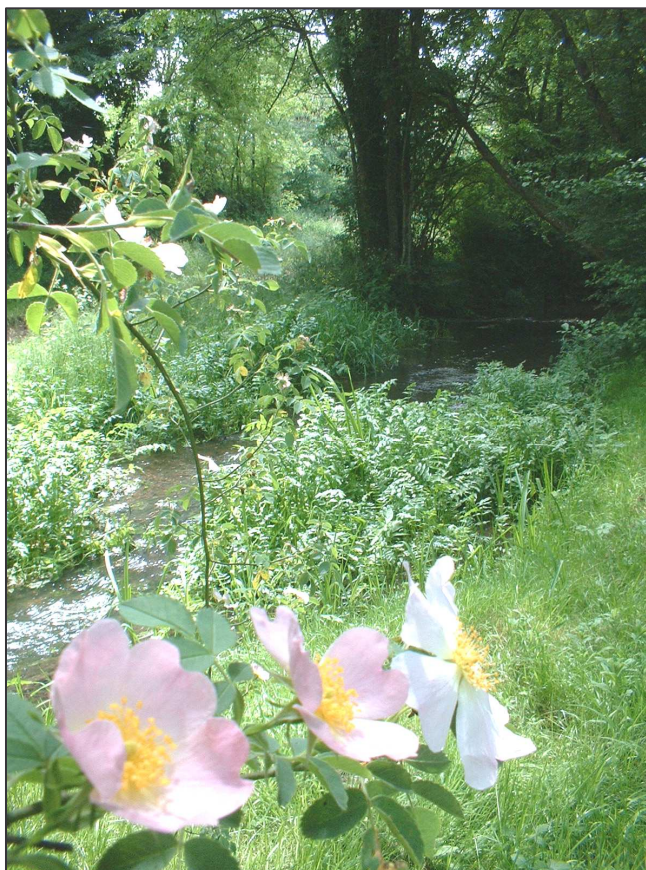
C. Bilan de l'état des lieux des haies:

a. Types de propriétés :

Le linéaire total entretenu par la commune de Chalandray est de 107 700 mètres. La commune entretient les haies communales correspondant aux haies plantées au cours du remembrement et quelques haies devenues communales suite au remembrement, les haies mitoyennes situées dans le périmètre de remembrement et les haies privées situées en dehors du périmètre de remembrement le long des voies communales, chemins ruraux et chemins d'exploitation. L'établissement d'une cartographie des haies à entretenir permet de définir les limites d'action de la commune en se basant sur le statut juridique de chaque type de propriété. La commune possède 9,5 % des haies inventoriées, 36,6 % sont mitoyennes, 48,1 % sont privées et 5,8 % sont de type privé/mitoyen.

b. Espèces ligneuses présentes :

Pour ce qui est des essences des espèces ligneuses recensées, les hauts jets sont généralement des chênes sessile, frênes, merisiers ou noyers, les arbres intermédiaires correspondent à des érables champêtre, charmes, aubépines, ormes, coudriers ou saules et les espèces buissonnantes sont plutôt des prunelliers, fusains, troènes, églantiers ou cornouillers sanguin.



Fleurs d'églantier, au bord de la Vendelogne

(Photographie personnelle)

c. Les types de haies répertoriées :

Les haies de hauteur moyenne arbustives sont les plus représentées avec 27,4% du linéaire total devant les haies basses taillées au carré avec 26,4% du linéaire et les haies hautes avec hauts jets avec 18,9%. Les lisières de bois représentent 13,8% du total répertorié. Quant aux autres catégories comme les haies hautes ou basses avec têtards, elles ne dépassent pas 3,5% par catégorie et si l'on rassemble ces catégories marginales, elles ne pèsent que 7,4% du linéaire total soit tout de même près de 8 km. Si l'on ne prend en compte que la hauteur des haies, les haies basses et moyennes représentent chacune un quart du linéaire étudié. 46% des haies sont des haies hautes dites arborées. La part importante de haies hautes et moyennes avec 73,4% du linéaire est très intéressante d'un point de vue écologique, agronomique et bien sur paysager pour ses rôles d'habitat pour la faune, de régulation et filtration des eaux, de brise-vent et d'écran naturel pour éviter les paysages monotones de trop grandes perspectives. Les haies modernes représentent 4,5 % du linéaire total.

		Longueur	Pourcentage
Haie ancienne	Haie basse	28 479 m	26,4 %
	Haie moyenne	29 538 m	27,4 %
	Haie basse avec hauts jets	1 731 m	1,6 %
	Haie basse avec têtards	1 509 m	1,4 %
	Haie basse avec hauts jets et têtards	465 m	0,5 %
	Haie haute avec hauts jets	20 312 m	18,9 %
	Haie haute avec têtards	2 052 m	1,9 %
	Haie haute avec hauts jets et têtards	3 789 m	3,5 %
	Lisière de bois	14 799 m	13,8 %
	Alignement	219 m	0,2 %
Haie moderne	Haie haute avec hauts jets	4 813 m	4,4 %
	Total	107 700 m	100 %

Tableau récapitulatif des types de haies présentes sur la commune de Chalandray

Source : Plan de gestion du patrimoine arboré, Prom'haies, 2003.

d. Qualité générale des haies :

Pour ce qui est de la qualité des haies ainsi que leur état sanitaire, 73 % est de bonne qualité, c'est-à-dire des haies bien fournies en végétaux ligneux, 19 % est moyennement dégradé et là les haies sont constituées d'une grande majorité d'espèces non ligneuses de type ronces, fougères ou genêts, et enfin 8 % du linéaire est fortement dégradé avec une quasi-absence de ligneux et la présence de trouées. Le linéaire est donc globalement en bon état puisque les haies fortement dégradées ne représentent que 8 %. L'état sanitaire est quant à lui satisfaisant pour 91 % du linéaire. 9 % du linéaire est qualifié de médiocre à mauvais et cette dégradation est essentiellement provoquée par la graphiose, notamment des ormes.

D. Résultats à ce jour :

a. Une base de données mobilisable :

La mise en œuvre du programme de gestion et le cadrage technique de la base de données, en lien avec le cabinet BIGET-SAUX, a abouti en début d'année 2003 à la mise en service d'un outil informatique de gestion fonctionnel à l'intention des personnels communaux permettant le suivi des haies et de leur gestion. Une formation technique rapide à l'utilisation du programme de gestion et au relevé des données de terrain pour la mise à jour a été dispensée au personnel concerné. Néanmoins, le constat actuel montre que l'échéancier prévu par Prom'haies quant aux interventions urgentes, à prévoir ou possibles à réaliser n'a pas été pris en compte et la taille des haies s'est poursuivie de manière habituelle. La précision de l'inventaire rend difficile un entretien peut être trop précis. De plus, l'entretien des haies sur le terrain n'est pas enregistré et mis à jour dans la base de données. Cependant, même si elle n'a pas été mise à jour, la base de donnée reste opérationnelle et mobilisable à tous moments.

b. Un public informé :

Prom'haies a eu un rôle d'information envers le grand public et les différents acteurs concernés et particulièrement les agriculteurs. Une réunion d'information a été organisée le 29 janvier 2004 avec les agriculteurs, les élus et Mme SIRE, actuelle directrice de Prom'haies, pour présenter le plan de gestion du patrimoine arboré et évoquer des préconisations d'entretien des haies. Malgré quelques réticences, cette réunion publique a eu le mérite de poser les problèmes liés au mauvais entretien voire à la destruction des haies, d'ouvrir le dialogue, d'exposer des techniques de taille et d'amorcer une possible prise de conscience des enjeux paysagers de la haie. Une exposition a également eu lieu dans le hall de la mairie ainsi qu'une journée d'animation, en partenariat avec l'association La Passerelle, pour sensibiliser et faire découvrir au grand public les arbres et les haies de Chalandray et par la même occasion présenter le plan de gestion aux habitants de la commune. Malgré tout, le public informé reste peu nombreux. Mme PINEAU a souhaité faire partager l'expérience du plan de gestion réalisé sur la commune de Chalandray lors d'une réunion de la communauté de communes pour envisager une ouverture de ce type de projet à l'échelle intercommunale mais sans résultat.

c. Un personnel formé :

De plus, Prom'haies a participé à la formation du personnel technique de la commune en leur proposant principalement des conseils techniques. Les agents communaux ont été initiés à des techniques de taille plus adaptées et respectueuses, notamment pour ce qui est des jeunes plantations. La formation technique a également porté sur l'utilisation informatique du programme de gestion et sur le relevé et l'enregistrement des données de terrain pour la mise à jour, essentiellement à l'intention de la secrétaire de mairie.



PROGRAMME DE SUIVI ET D'ENTRETIEN D'UNE HAIE CHAMPETRE

Le suivi et l'entretien des plantations sont indispensables pour garantir la bonne croissance des plants et obtenir une haie robuste et bien développée.

Les 3 premières années

♦ Maîtriser l'herbe en fin de printemps

- sur paillage plastique, supprimer les herbes ayant pu pousser au pied des plants par un désherbage manuel ou chimique prudent (glyphosate).
- sur paillage paille, supprimer les plantes (souvent des vivaces) qui se sont installées à travers la paille.

Attention au désherbage chimique: il doit être fait au pulvérisateur à dos, avec un cache et un jour sans vent pour ne pas toucher les plants.

- limiter si possible la pousse de l'herbe de chaque côté du paillage en effectuant un ou plusieurs broyages.

♦ Arroser modérément pendant les périodes sèches de l'été

Le paillage permet de conserver une certaine humidité, cependant en cas de forte sécheresse estivale, il est préférable d'arroser, surtout sur les sols superficiels.

Un excès d'arrosage risque, par contre, de limiter l'enfouissement des racines et rend les arbres "dépendants" de cet apport d'eau artificiel.

♦ En hiver, regarnir la paille et les plants

- Le paillage paille se décompose en partie au cours de l'année. Il est nécessaire de le regarnir pour qu'il continue de protéger efficacement le sol tout en l'enrichissant. Utiliser de préférence de la paille humide qui se tasse mieux au sol. Disposer la en fin d'hiver.
- Remplacer les éventuels plants morts lorsque les trouées sont importantes (2 à 3 m).

Conseils d'entretien d'une haie (page1)

Source : Prom'haies

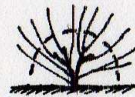
A partir de la 2^{ème} année

♦ Pratiquer des tailles adaptées à chaque espèce

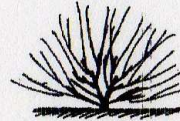
Les buissons: pour obtenir des végétaux touffus, on peut rabattre les pousses de l'année de moitié pendant 2 à 3 ans (en hiver).



2^{ème} hiver

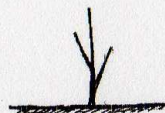


3^{ème} hiver

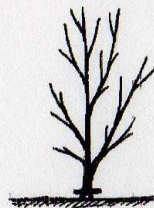


Buisson bien dense
après plusieurs tailles

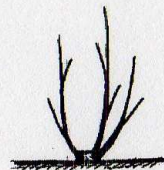
Les arbres intermédiaires: on peut pratiquer le recépage pour obtenir des arbres en cépée ou pour limiter le développement d'espèces envahissantes (robinier, prunier, saule...). Il s'effectue en hiver, uniquement sur des arbres vigoureux.



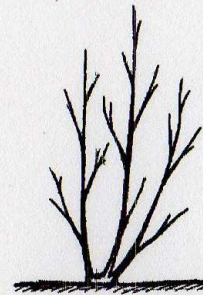
Jeune plant
vigoureux



Coupe au pied
après 2 ou 3 ans



Rejets de souche
apparaissant au
printemps



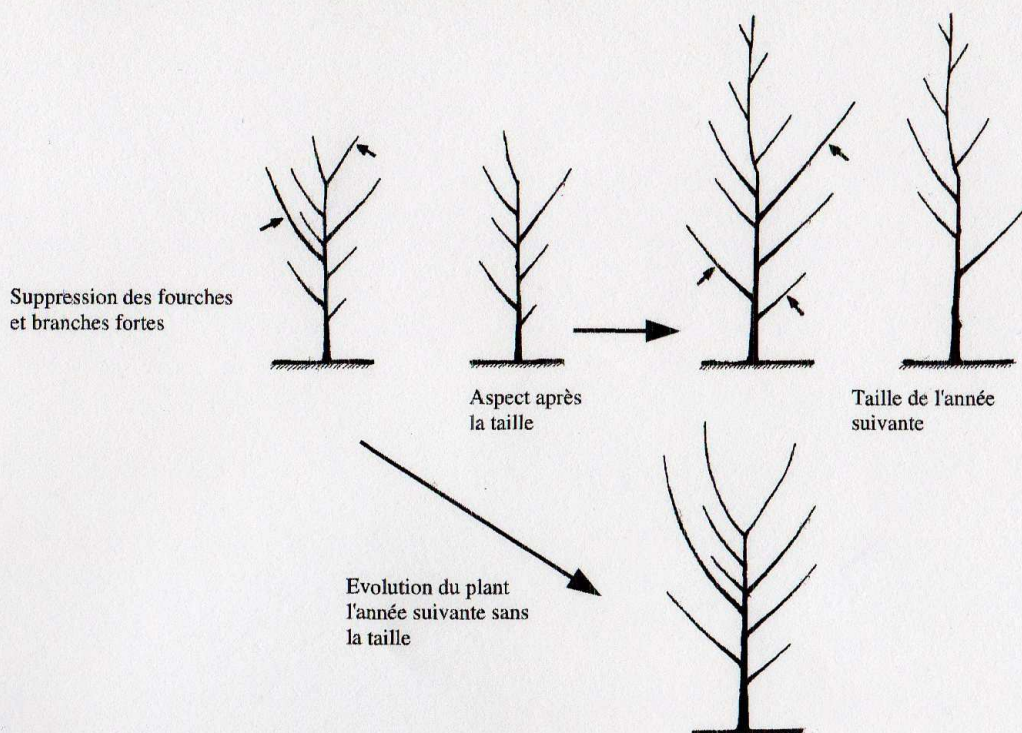
Formation d'une cépée:
plusieurs tiges sur une
même souche

Pour certaines espèces (poirier, alisier, érable, charme), il est possible de former un tronc en pratiquant des tailles de formation. Cette technique est décrite, ci-après, dans le chapitre hauts-jets.

Conseils d'entretien d'une haie (page2)

Source : Prom'haies

Les haut-jets: il est souhaitable d'effectuer une taille de formation pour former un beau tronc, droit et unique (détails dans la fiche "la taille de formation").



Epoque: de préférence au mois de juillet, sinon en hiver
Périodicité: tous les ans ou tous les deux ans dès 2 ans
Durée: environ 8 ans (jusqu'à la hauteur voulue)
Intensité: ne jamais supprimer plus du tiers des branches

A partir de la 4^{ème} année

♦ Supprimer le paillage plastique devenu inutile

Cette opération permet :

- une évolution naturelle de la haie par l'apparition de nouvelles espèces de plantes
- la formation d'un humus favorable aux arbres
- la récupération du plastique non biodégradable

Attention, l'enlèvement du plastique devient impossible à réaliser lorsque les arbres sont trop développés.

Conseils d'entretien d'une haie (page3)

Source : Prom'haies

♦ **Enlever les protections contre les lapins et surveiller les dégâts dus aux chevreuils**

A cette période, les lapins et les lièvres ne sont plus dangereux pour les arbres mais, par contre, les chevreuils aiment frotter leurs bois contre les tiges souples qu'ils écorcent (juin à septembre).

En cas de dégâts, on peut disposer sur les plants sensibles (haut-jet) des protections de type gaine enroulable ou "arbre de fer" jusqu'à 1,20 m de hauteur.

A partir de 6 à 8 ans

♦ **Commencer les tailles latérales d'entretien**

L'objectif est de maîtriser l'élargissement de la haie pouvant occasionner une gêne pour la circulation et les activités.

Il faut toujours veiller à conserver une largeur minimum de 1 mètre pour que la haie remplisse au mieux ses différentes fonctions (intérêts brise-vent, faunistique, paysager...).

Les outils utilisés sont fonction de l'âge des branches à tailler:

- une épareuse (broyeur à marteaux) pour les rameaux de 1 à 2 ans maximum
- un lamier (appareil à couteaux ou scies circulaires) ou une barre sécateur pour les branches plus âgées

Attention, le lamier est un outil d'entretien, il ne peut effectuer une taille de formation ou un élagage.

Conseils d'entretien d'une haie (page4)

Source : Prom'haies

d. Une action à poursuivre :

Comme l'indiquait la notice explicative du programme de gestion, ce " plan de gestion a été mis en place pour faire le point sur l'état des haies et des arbres sur la commune " mais également dans le but de " constituer le point de départ d'une réflexion sur la politique à conduire pour la gestion de ce patrimoine et sur des interventions visant à son amélioration ". Or, aujourd'hui, si la phase d'inventaire a bien été réalisée ainsi que la mise en place du programme de gestion du linéaire de haies de la commune, l'étude et les outils fournis par celle-ci n'ont, à ce jour, pas encore débouchés sur une amélioration notable des interventions annuelles d'entretien ni sur une politique complémentaire à entreprendre. Les subventions ont favorisé une telle démarche, cependant, aujourd'hui, l'action communale pour les haies est limitée par manque de moyens. Néanmoins, il faut prendre en compte que la gestion des haies s'inscrit sur le long terme. Aujourd'hui encore, l'inventaire réalisé par Prom'haies reste valable et opérationnel, il peut donc encore servir à des futures actions en faveur des haies sur le territoire communal.

II. Gestion et entretien actuel des haies :

A. Entretien des jeunes plantations

La commune de Chalandray, soucieuse du devenir des jeunes haies plantées en 1997 suite au remembrement a souhaité mettre en œuvre les interventions nécessaires. N'ayant pas l'habitude de l'entretien de ces jeunes plantations, les agents communaux grâce à l'aide des techniciens de Prom'haies ont pu apprendre les différentes tailles nécessaires à la formation de haies brise-vent (taille de formation sur les hauts jets et taille de recépage sur les espèces buissonnantes) et comment évacuer les filets de protection contre le gibier, maintenant inutiles. L'ensemble des sites a été visité par Prom'haies accompagnée de représentants de la commune. Afin d'estimer la charge de travail requise quant à l'entretien des ces plantations alors âgées de 6 ans, deux sites pilotes de 500 mètres linéaires chacun ont été étudiés. L'hétérogénéité des sites choisis a permis de définir un volume moyen de temps à passer pour effectuer les opérations d'entretien nécessaires s'élevant à 92h pour un kilomètre. Cela signifie que pour les 9,66 km de plantation il faudra prévoir environ 888h de travail soit un coût estimé pour la totalité des sites à 9 768€.

B. Entretien annuel des haies :

a. Préconisations du plan de gestion :

Le plan de gestion du patrimoine arboré de 2003 a débouché sur un échéancier précis des entretiens à réaliser sur le territoire communal. Différentes interventions techniques ont été préconisées afin d'améliorer la qualité des haies diagnostiquées. Trois cahiers ont été rédigés à cet effet listant les types d'intervention à effectuer, les haies concernées et le délai recommandé pour effectuer les interventions nécessaires. Le premier cahier regroupe les interventions " urgentes ", c'est-à-dire à réaliser dans les 5 ans, le second énumère les interventions " à prévoir " dans les 5 à 10 ans et enfin le dernier cahier propose les interventions " possibles " réalisables dans les 10 ans ou plus. Ces actions correspondent soit à des actions de régénération de la haie comme la coupe à blanc, l'éêtage des têtards ou l'ébranchage, soit ce sont des actions qui ont été définies pour améliorer les pratiques d'entretien comme laisser les haies s'épaissir ou évoluer en hauteur. Selon l'étude de Prom'haies, 88 % du linéaire bénéficie d'un entretien courant adapté. Toutefois, depuis la mise à disposition des cahiers d'échéance d'entretien fin 2003, ces documents n'ont pas été consultés par le personnel technique ni par les élus alors que les interventions urgentes doivent être effectuées dans les cinq ans. Les recommandations n'ont donc pas été suivies et les agents communaux ont poursuivi un entretien classique des haies sans prendre en compte les préconisations de Prom'haies. Néanmoins, l'entretien courant est plutôt adapté et même si les préconisations de Prom'haies ne sont pas suivies, les employés communaux ont réalisé une partie des interventions urgentes.

b. Entretien courant :

Actuellement, sur la commune de Chalandray, deux agents communaux effectuent les tâches courantes d'entretien de la voirie et réseaux divers, des espaces verts et également des haies champêtres. Le linéaire coté voirie est entretenu par la commune et celui du coté de la parcelle agricole est entretenu par les propriétaires ou exploitants agricoles. Jusqu'à l'hiver 2004, l'entretien des haies coté voirie était assuré par une entreprise privée. Depuis 2005, la commune a fait l'acquisition d'un broyeur et un agent communal passe environ 350 heures

par an uniquement pour broyer les haies. Cela représente un coût moyen en personnel d'environ 6 300 € par an pour l'entretien des haies, sans compter l'investissement et l'amortissement du broyeur. En 2005, l'entretien de broyage courant des haies en bordure de routes et de chemins n'avait pas été effectué dans sa totalité ce qui a induit une charge de travail supplémentaire en 2006 pour remettre à jour la taille de toutes les haies entretenues par la commune.

Ponctuellement, comme en 2005, la commune fait appel aux services d'une entreprise privée possédant un lamier à scies. Cet outil permet de couper des branches plus grosses qu'avec un broyeur et le résultat de coupe est plus propre. En effet, grâce au lamier les branches sont découpées de façon nette avec des scies circulaires alors que le broyeur a plutôt tendance à déchiqueter les végétaux ligneux. A titre d'exemple, en 2005 l'intervention d'un lamier a coûté 1 150 € pour 19h30 de travail soit un coût horaire proche de 60 €.

Les cantonniers communaux ne sont que deux pour entretenir l'espace communal alors qu'à titre de comparaison, la commune voisine Latillé, qui a une superficie proche de celle de Chalandray mais dont la population est le double, emploie six agents techniques. On peut donc supposer qu'à Chalandray le personnel technique ne peut consacrer assez de temps à l'entretien optimal des haies selon les recommandations de Prom'haies. Malgré tout, il est vrai que grâce aux compétences et à l'expérience de Prom'haies, des conseils techniques ont pu être apportés aux agents communaux actuels sur les techniques de taille ou les périodes adéquates d'intervention.

III. Projets émis par la municipalité :

La réalisation du plan de gestion du patrimoine arboré devait être le point de départ d'une réflexion sur la politique à conduire en matière de gestion du patrimoine arboricole et en matière d'entretien des espaces plantés. Cependant, à ce jour, soit quatre ans après l'étape d'inventaire, aucun projet d'envergure communale n'a vu le jour concernant les questions d'entretien des haies, de collaboration avec les différents acteurs et de valorisation de la ressource économique et paysagère liée aux haies champêtres. Des projets et actions ponctuels sont toutefois à l'étude ou ont été réalisés.

A. Projet d'embellissement du bourg :

C'est le cas actuellement avec un projet d'embellissement et d'aménagement paysager du bourg de Chalandray. Ce projet n'est encore qu'au stade d'étude, cependant plusieurs propositions ont été suggérées dont plusieurs plantations d'arbres, arbustes et haies. En effet, toutes les haies ne sont pas dans le bocage, elles peuvent également faire partie intégrante des zones urbanisées et en améliorer le cadre de vie et le paysage. Dans le cadre de ce projet d'embellissement du bourg, la municipalité envisage la création d'un sentier piétonnier bordé d'une haie et des plantations en bordure de la RN149. Ces plantations futures sont l'occasion d'aménager l'espace communal, d'ombrager routes et sentiers mais surtout d'améliorer le cadre de vie.



RN 149 vers Parthenay

RN 149 vers Poitiers

dans le Bourg de Chalandray

(Photographies personnelles)

Une autre plantation est également prévue au fond d'une parcelle communale proche de la coopérative agricole. La plantation d'une haie haute et épaisse à cet endroit aura pour objectif de masquer en partie les silos de la coopérative située à quelques dizaines de mètres en arrière. Un tel projet permettra par l'intermédiaire d'une haie champêtre d'embellir le paysage des riverains grâce à un écran naturel dense et haut en dissimulant une partie de la dégradation visuelle créée par les silos.

B. Réalisation de la carte communale :

La commune de Chalandray est actuellement en train de se doter d'un document d'urbanisme. En effet, la carte communale vient d'être approuvée par le préfet. Dans cette carte communale, le conseil municipal a souhaité intégrer les haies entretenues par la commune pour pouvoir maîtriser leur devenir. La base de donnée fournie par l'inventaire du plan de gestion de 2003 a servi de référence à l'intégration et au classement des haies dans la carte communale. Cette volonté politique est un acte de protection des haies passif permettant une préservation juridique face à l'arrachage ou à des interventions abusives. Le but n'étant pas de réprimer les contrevenants mais de fixer un cadre légal à la conservation des haies champêtres pour conserver le paysage actuel et éviter sa détérioration.

C. Poursuite des actions :

Enfin, en 2008 auront lieu les élections communales et le maire actuel, Mme PINEAU, ne se représentant pas, la municipalité va forcément changer, tout du moins en partie. Cependant, l'équipe actuelle connaît le dossier des haies et certains membres du conseil municipal, s'ils sont réélus, pourront continuer et suivre les actions engagées. De plus, les actions mises en place par l'actuel conseil municipal comme l'inventaire du patrimoine arboré, sont une base acquise pouvant être utilisée pour poursuivre la gestion des haies de la commune et peut être même aller plus loin. La nouvelle municipalité commencera donc avec quelques cartes en main pour la gestion paysagère, charge à elle, selon ses ambitions et son programme, de poursuivre ou non les actions en faveur des haies.

Conclusion partielle

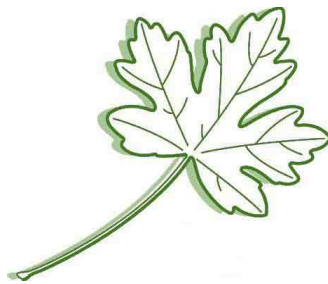
En faisant la démarche d'obtenir un plan de gestion du patrimoine haies et arbres, la commune a voulu instaurer et débiter une politique volontariste, ambitieuse et novatrice. La participation de Prom'haies dans ce projet a apporté une aide technique indéniable pour réaliser l'inventaire du linéaire arboré de la commune et proposer des conseils d'entretien. Les objectifs du programme de gestion étaient de connaître précisément le patrimoine arboré, d'appliquer des pratiques d'entretien courant assurant la pérennité des haies, de prévoir la régénération du linéaire et de contribuer à un paysage local et un cadre de vie de qualité.

Le plan de gestion réalisé en 2003 par Prom'haies est un formidable outil de gestion des haies mais malheureusement sous-exploité voire inexploité. Aujourd'hui, un inventaire exhaustif et détaillé du linéaire arboré de la commune existe. L'inventaire et le plan de gestion mis en place sont cependant un outil essentiel pour mener une politique sur le long terme d'entretien et de gestion des haies. Un tel projet pour une commune rurale moyenne est une démarche lourde et difficile à assumer. Malgré tous les atouts que peut comporter un plan de gestion du patrimoine arboré, il comporte également des limites. Limites d'un point de vue financier, de l'implication des différents acteurs de la haie et dans la volonté et les compétences des services communaux de mettre en place un projet aussi ambitieux. La poursuite d'actions volontaristes est donc tout à fait possible et envisageable comme l'amélioration de l'entretien actuel des haies.

La proposition d'actions simples, précises et facilement applicables semble être un gage de réussite pour qu'un projet de gestion et de sauvegarde des haies puisse aboutir au sein d'une commune rurale moyenne. La commune a notamment émis quelques projets quant à l'embellissement du bourg.

Partie 3

Proposition d'un programme d'actions pour la gestion, la préservation et la mise en valeur des haies



I. Objectifs de la démarche :

A. Traiter le sujet dans sa globalité :

Avant d'émettre des propositions d'actions en faveur des haies, la définition d'objectifs finaux à atteindre est importante pour pouvoir répondre le mieux possible aux attentes des différents acteurs concernés. La visée principale de ce rapport est de proposer des actions simples, variées et complémentaires, s'inscrivant dans un objectif global de gestion et de préservation des haies dans un but essentiellement paysager.

Cependant, en traitant la haie d'un point de vue paysager, il ne faut pas négliger les aspects agricoles, économiques et environnementaux pour aborder la question des haies de manière complète et cohérente. La prise en compte du sujet dans sa globalité permet d'envisager des propositions rationnelles et en intégrant les logiques de chacun. Cette conception a pour but de définir des propositions réalistes et réalisables.

B. Une politique basée sur le long terme :

Les haies sont vivantes, composées essentiellement d'espèces ligneuses qui mettent du temps à pousser, 10, 20, 30 ans et même bien plus, c'est pourquoi leur gestion doit être envisagée sur le long terme. Gérer un patrimoine arboré, c'est envisager l'évolution de chaque tronçon du linéaire, l'entretenir et prévoir son renouvellement, naturel ou par plantation. Planter une haie, c'est prendre en compte que cette haie va grandir donc occuper plus d'espace et elle va nécessiter un entretien régulier donc il va falloir intégrer le coût de cet entretien.

Pour une commune rurale moyenne comme Chalandray, ayant des moyens limités, la gestion du patrimoine arboré linéaire ne peut être menée qu'étape par étape, petit à petit, mais avec une continuité dans le temps. Si l'entretien se fait régulièrement, les opérations d'inventaire, de programme de gestion, d'achat de matériel d'entretien ou de plantation sont des paliers assez coûteux à franchir et se font donc selon possibilités de la commune.

C. Des actions simples et concrètes :

Un programme trop ambitieux serait lourd à supporter pour une commune moyenne comme Chalandray. Il serait alors difficile financièrement de réaliser des aménagements conséquents sur une courte période. C'est pourquoi il faut privilégier les actions simples, concrètes et applicables dans l'immédiat. Les différentes opérations proposées peuvent être espacées dans le temps, chaque année étant une étape d'un projet global sur du moyen ou long terme. Des actions complémentaires entre elles mais indépendantes permettront à la commune d'agir selon le rythme décidé, en fonction de ses moyens et ses ambitions.

Des pistes de réflexion sont également abordées, moins concrètes, mais qui permettent d'engager des discussions sur l'évolution future des politiques de gestion des haies. Ajoutées aux actions visibles, elles font partie intégrante d'une politique globale de la haie sur le territoire communal.

Des estimations financières sur les coûts de mise en place de certaines actions ont été réalisées. Ces estimations sont données à titre indicatif car il y a de multiples manières de les aborder et une multitude de possibilités envisageables pour une même action. Pour ce qui concerne les réflexions ou les politiques globales, la prise en compte des coûts n'est pas concevable car il s'agit d'axes de réflexion, d'hypothèses pour le futur et non d'actions précises et concrètes.

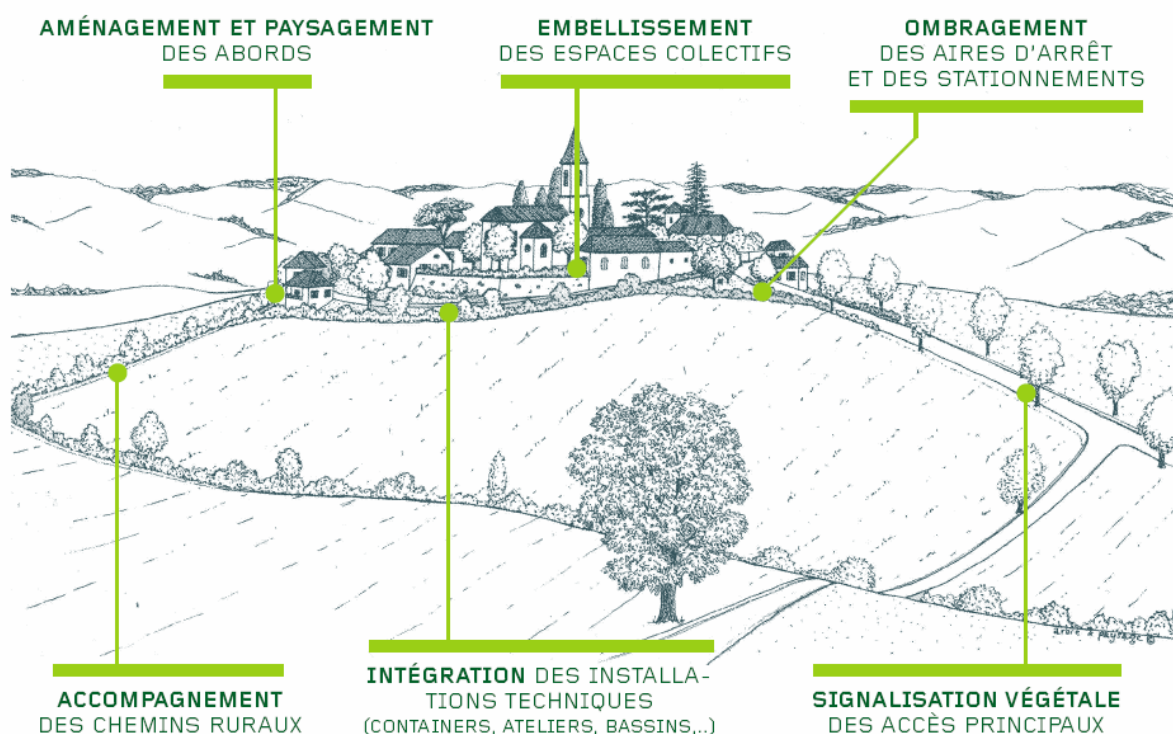
Le programme d'actions est un recueil de propositions et d'idées, en faveur de la haie dans le paysage. Ces idées prennent en compte les atouts du territoire communal, ses particularités, les actions qui y ont été menées, avec succès ou non. Ces idées abordent le sujet des haies selon trois axes que sont les plantations, l'entretien et l'information. Ces trois axes permettent de regrouper les actions possibles en faveur des haies et du paysage et de les classer par grande thématique d'actions.

II. Trois axes d'actions :

A. Aménager et planter :

a. Objectifs :

Les actions proposées ici se limiteront à l'espace communal et mitoyen, essentiellement en bordure de voirie. Des plantations peuvent cependant être réalisées sur des espaces privés à l'initiative des propriétaires. L'action communale doit donc avoir valeur d'exemple pour susciter des actions similaires, comme par exemple planter autour des bâtiments d'entreprises ou agricoles pour mieux intégrer ceux-ci dans le paysage. Les plantations et l'aménagement par la création de haies peuvent conduire à différentes finalités, comme ci-dessous.



La haie : un outil d'aménagement

Source : www.arbre-et-paysage32.com

Il ne s'agit pas ici de prôner les plantations excessives voire abusives qui seraient en totale contradiction avec les logiques économiques et agricoles. Il s'agit plutôt de conserver les haies existantes en maintenant le linéaire situé en bordure de voirie et de les améliorer. Des arrachages nécessaires et justifiés ont été effectués pour la modernisation de l'agriculture, mais maintenant, il faut aussi considérer l'impact environnemental et paysager des haies. Le simple maintien des haies en bordure des routes et des chemins, étant donnée l'importance du réseau de communication, permettrait de conserver un paysage bocager et un cadre de vie agréable. Cet objectif ne semble pas être irréalisable étant donné que la majorité de la voirie est encore aujourd'hui bordée d'au moins une haie.

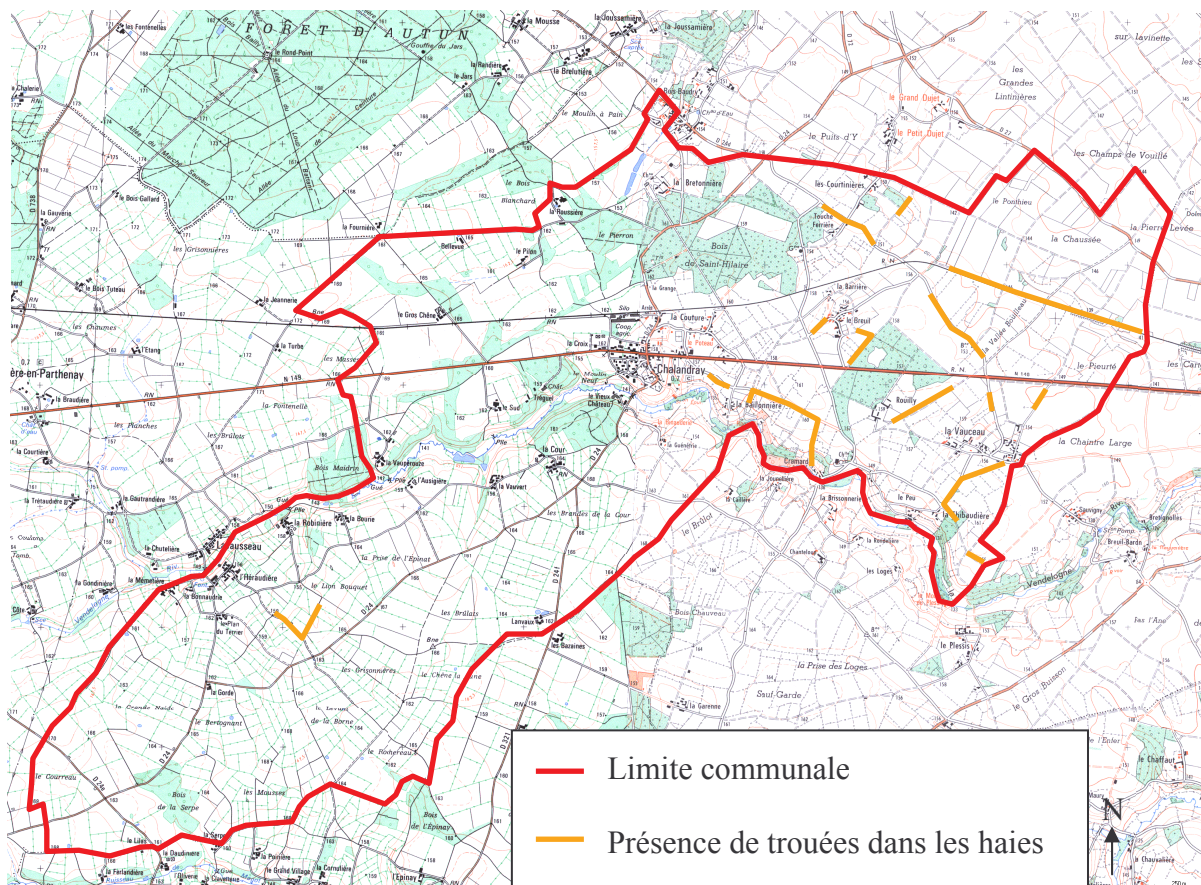
Des plantations nouvelles peuvent également être réalisées mais la question du foncier limitera celles-ci. La commune aujourd'hui ne dispose pas de bandes de terrain lui permettant d'implanter de nouvelles haies. L'acquisition de terrains pourrait être envisageable mais les pressions foncières de l'agriculture et des constructions résidentielles engendreraient des coûts trop élevés pour l'achat du foncier et les terrains à vendre sont relativement rares. Mieux vaut donc privilégier l'amélioration et la conservation des haies existantes que d'imaginer des politiques trop ambitieuses et irréalisables de plantations importantes.

Depuis 2006, le Département de la Vienne soutient financièrement les collectivités locales pour planter des arbres et des haies afin de préserver les paysages de bocage. Cette politique sera renforcée dans les prochaines années, et se concrétisera par l'élaboration d'un règlement de subvention adapté et des plantations le long des routes départementales, qui sont gérées par le Conseil Général.

b. Améliorer l'existant :

Suite à l'état des lieux du patrimoine arboré en 2003, Prom'haies avait répertorié un certain nombre de trouées à combler dans les haies existantes ainsi que des rénovations possibles par plantation. Ces travaux n'ont pas encore été considérés à ce jour, il pourrait donc être intéressant de mettre en place ces préconisations, qui sont d'ailleurs toujours valables. L'amélioration de la qualité des haies existantes ne nécessite pas l'acquisition de nouveaux terrains, elle est donc plus simple à mettre en place.

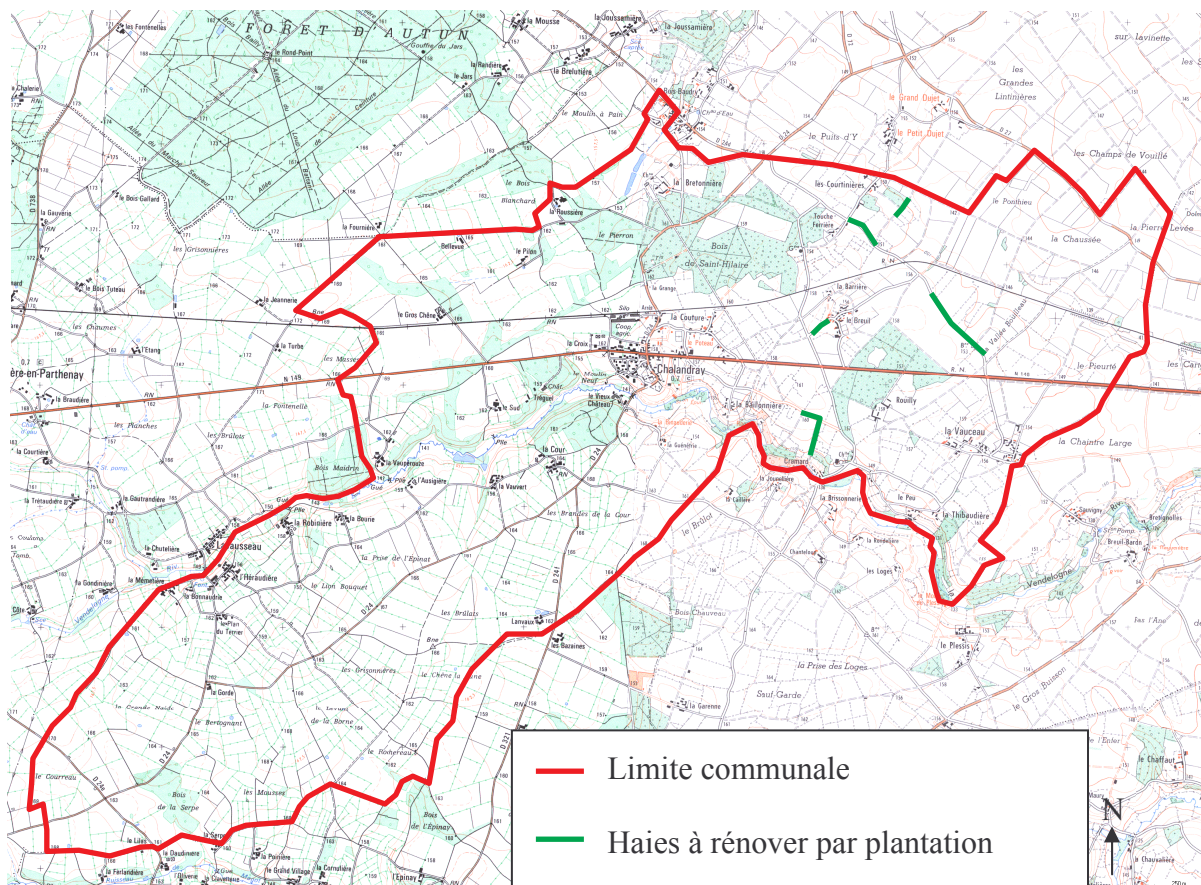
Les trouées correspondent à des espaces où la haie ne comporte plus d'espèces ligneuses, ce qui donne naissance à une dépression végétale. Souvent, dans ces trouées, poussent des espèces envahissantes et peu recherchées comme les ronces ou les orties. Les trouées altèrent alors le paysage. Pour pallier ces manques, il serait intéressant de planter des arbres ou espèces buissonnantes dans ces trouées. En se basant sur l'étude de Prom'haies, il s'agirait de combler une quarantaine de trouées de quelques dizaines de mètres chacune dans des haies existantes, pour une longueur totale de trouée de 1 200 m environ, sur des espaces mitoyens. La carte suivante localise les trouées les plus importantes. La grande majorité de ces trouées se situent dans le tiers est de la commune. En accord avec le propriétaire mitoyen, la commune pourrait financer ces plantations. La plantation de 1200 m de haies pour compenser ces vides peut améliorer sensiblement le paysage existant et lui donner une meilleure qualité visuelle.



Localisation des haies pouvant être améliorées en comblant les trouées

Sources : IGN, Plan de gestion Prom'haies / Réalisation personnelle

Des haies peuvent également être plantées pour rénover les haies existantes de qualité médiocre comme par exemple là où les espèces ligneuses ont quasiment disparu laissant là aussi place aux ronces. L'objectif étant d'éliminer tous les végétaux de mauvaise qualité, envahissants ou non désirés pour planter à leur place une nouvelle haie saine. Sur le territoire communal, cinq haies de très mauvaise qualité mériteraient d'être arasées puis replantées (carte page suivante). La longueur cumulée de ces cinq haies est approximativement de 1 600 mètres, situ sur des espaces mitoyens. Ces interventions ne sont pas urgentes car, même si les haies concernées sont de qualité médiocre, elles sont quand même présentes, donc il s'agit d'interventions envisageables.



Localisation des haies pouvant être renouvelées par plantation

Sources : IGN, Plan de gestion Prom'haies / Réalisation personnelle

c. Techniques et coûts de plantation :

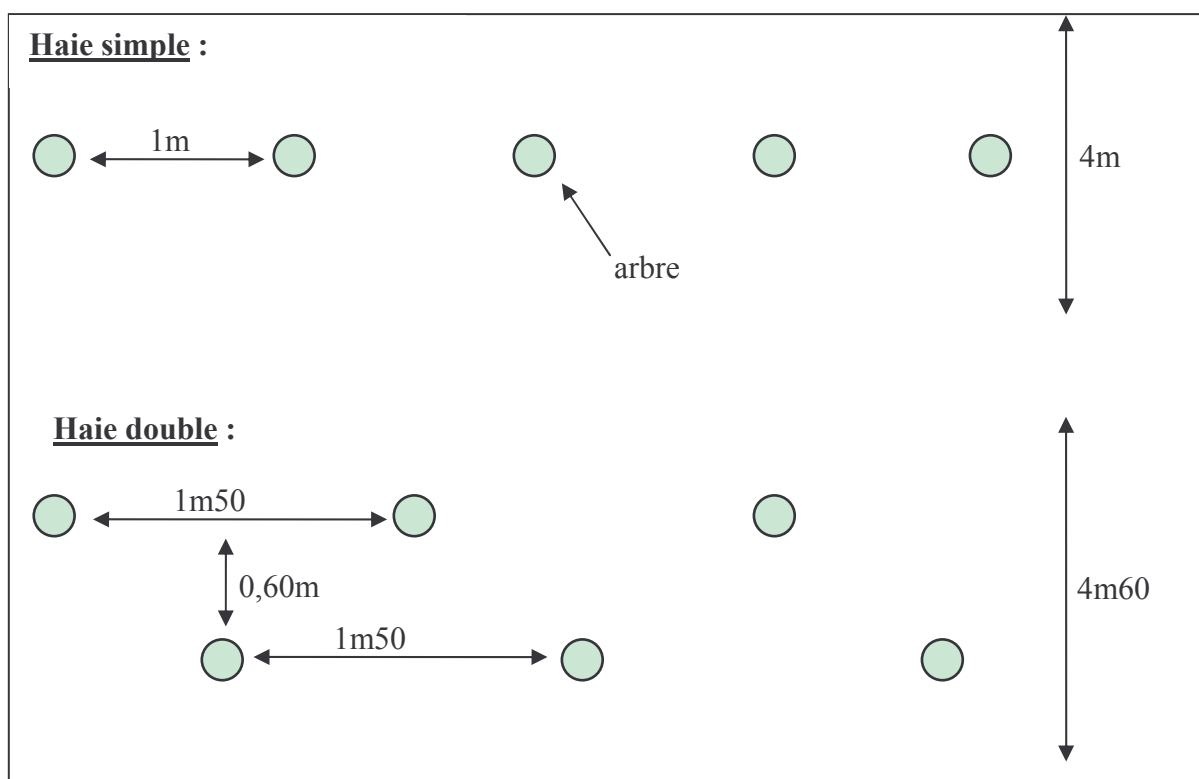
Ces plantations peuvent être effectuées petit à petit, quelques dizaines de mètres par année, pour permettre l'étalement de l'investissement que cela représente. Toutefois, le coût de ces plantations peut être réduit de différentes manières. Tout d'abord, privilégiant des coopérations entre les agents communaux, agriculteurs, chasseurs, enfants de l'école ou tous volontaires soucieux du cadre vie paysager. Chacun peut apporter son expérience, son temps, proposer le matériel dont il dispose. Avec leur matériel agricole, les agriculteurs peuvent aider à la préparation du terrain.

Dans un souci de développement durable, il est important de privilégier les paillages biodégradables, en utilisant notamment la paille qui est une ressource locale donc qui permet une réduction des coûts et rejets issus du transport. Cela permet également d'impliquer les agriculteurs en valorisant leurs produits. L'achat de la paille coûte environ 25 centimes par mètre linéaire en disposant de 4 à 8kg par mètre carré. C'est le paillage le plus économique comparé aux autres paillages biodégradables comme les rouleaux de feutre ou copeaux de bois ou comme les paillages traditionnels en plastique.

Paillage d'une jeune haie (Photographie personnelle)



Lorsque le foncier est suffisant, Prom'haies privilégie les plantations sur 2 lignes pour avoir une plus grande emprise au sol et ainsi une meilleure visibilité de la haie donc un impact paysager plus conséquent. En optant pour une haie double cela permet d'éviter les trouées lors de tailles trop généreuses de chaque côté de la haie.



Espaces occupées par une haie simple et une haie double

Réalisation personnelle

Prom'haies peut apporter sa contribution en dispensant des conseils techniques de plantation et en fournissant des plants à prix intéressants issus de commandes groupées réalisées en hiver auprès de fournisseurs professionnels. Prom'haies préconise un plant par mètre en haie simple et un tiers de plus en haie double soit 133 plants pour 100m. Les essences locales sont à privilégier. Le coût moyen des plants pour une haie double, en considérant un mélange d'essences typiques du bocage, est approximativement de 1,70€ par mètre linéaire.

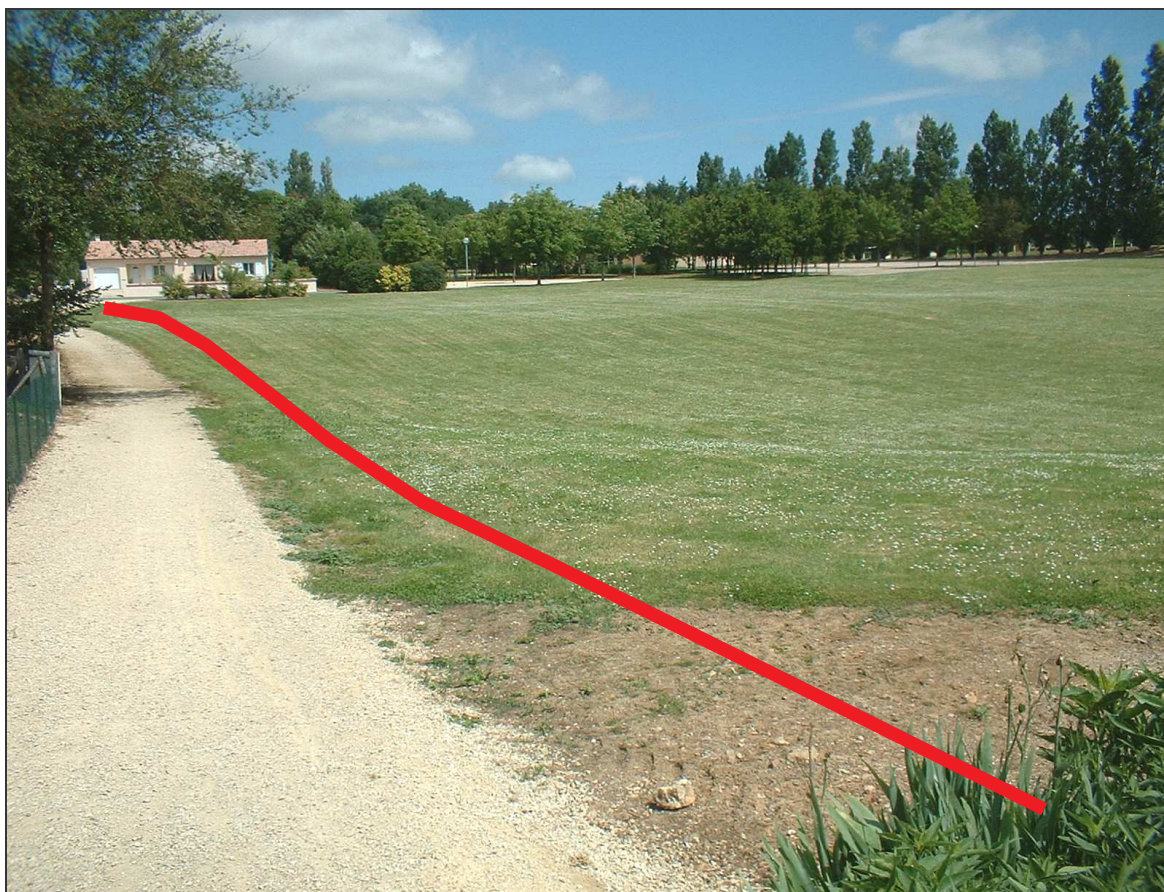
En ajoutant le coût du paillage et celui des plants, sans prendre en compte ni la main d'œuvre de plantation ni la préparation du terrain préalable, une haie double revient à environ 2 € par mètre linéaire. Ce coût semble faible mais si la préparation du terrain et la plantation sont effectués par des entreprises privées, le coût est alors multiplié par quatre soit entre 6 et 10€ / ml.

Pour combler les 1 200 m de trouées et remplacer les 1 600 m de haies de mauvaise qualité, les coûts s'élèveraient alors environ 5 600 € pour l'hypothèse basse en privilégiant l'aide des volontaires intéressés et en ne comptant que la fourniture des plants et du paillage paille. L'hypothèse la plus crédible consiste à confier ces plantations à des professionnels et là le coût global de plantation pourrait atteindre un maximum de 28 000 €. Entre ces deux estimations extrêmes, il peut exister des compromis et des solutions intermédiaires. Il faut également rappeler que ces opérations de plantation peuvent être effectuées petit à petit, par exemple en se fixant des objectifs annuels de plantation de 100 ou 200 m voire plus, pour étaler l'investissement que cela représente dans le temps.

d. Aménagement et embellissement du bourg :

Le projet d'embellissement et d'aménagement paysager du bourg de Chalandray prévoit plusieurs plantations d'arbres, arbustes et haies. Dans cet objectif, des haies pourraient être plantées le long du sentier allant de la Poste à la maison du temps libre, le long de la nationale 149 à l'entrée et en milieu de bourg ainsi qu'au fond de la parcelle communale proche de la coopérative agricole. L'embellissement du bourg prévoit aussi entre autres l'installation de nouveaux bancs, lampadaires ou panneaux de signalisation du méridien de Greenwich.

Les plantations le long du sentier allant de la Poste à la maison du temps libre sont estimées à 2 000 € en prenant en compte les opérations de préparation du terrain, la fourniture des plants et la plantation par un paysagiste. Sur le cliché ci-dessous, la ligne rouge matérialise l'emplacement de la future haie. La maison du temps libre se situant à l'arrière plan de la photo, derrière les arbres, et la Poste, derrière le lieu de prise de vue.



Chemin allant de la Poste à la maison du temps libre
(Photographie personnelle)

La réalisation d'un écran végétal grâce à la plantation d'une haie épaisse et haute pour masquer en partie la coopérative agricole Centre Ouest Céréales est estimée à 1 500 €. La photographie ci-dessous montre les bâtiments imposant de la coopérative agricole. Le tracé rouge indique l'emplacement de la haie qui masquera en partie les silos céréaliers. Toutefois, celle-ci mettra quelques années avant de pouvoir un véritable écran de verdure.



Coopérative agricole de Chalandray
(Photographie personnelle)

Pour marquer les entrées du bourg, pour créer un effet de rétrécissement et ainsi limiter la vitesse des automobilistes et pour tout simplement embellir l'axe principal traversant Chalandray, des plantations ponctuelles d'arbres et d'arbustes le long de la route nationale sont prévues. Le coût de ces plantations a été évalué à presque 10 000 €.

Ces trois estimations ont été réalisées par la commune selon les premiers devis effectués par des paysagistes. Il s'agit d'hypothèses hautes et peut être que les coûts réels seront inférieurs à ceux annoncés ci-dessus.

B. Gérer et entretenir l'existant :

a. Objectifs :

Si la plantation de nouvelles haies peut sembler être un projet ambitieux, l'entretien des haies existantes est une réalité périodique annuelle pour une commune rurale. Avec les moyens dont elle dispose, la commune fait des choix en matière de matériel d'entretien, de personnel et de temps consacré à l'entretien des haies. Ces choix sont essentiellement guidés par une logique économique étant donné que l'entretien des haies ne rapporte rien en terme financier, même si le bénéfice paysager est indéniable, mais au contraire pèse un poids dans le budget communal annuel. L'amélioration de l'entretien, par une meilleure connaissance de la haie, par du matériel plus adapté et par une gestion globale coordonnée, permettrait une amélioration de la qualité des haies et par conséquent des paysages.

b. Mettre en application les conseils de Prom'haies :

L'inventaire et les recommandations ont été effectués en 2003 et leur simple considération permettrait aujourd'hui d'amorcer une politique communale de gestion du patrimoine arboré. La mise à jour des données de l'inventaire peut être effectuée si les employés communaux sont sollicités et encouragés par le conseil municipal et s'ils sont formés sur la base du volontariat à utiliser le programme informatique de gestion. L'entretien réfléchi du linéaire doit se faire en suivant les préconisations de Prom'haies pour un meilleur résultat et donc des haies de plus grande qualité.

c. Former et solliciter un personnel compétant :

Le territoire chalandraisien est suffisamment vaste pour pouvoir embaucher un agent communal supplémentaire. Selon la municipalité, cette démarche n'est pas exclue. Dans ce cas, peut être serait-il judicieux et opportun d'embaucher un agent technique ayant des qualifications, des connaissances et des compétences dans le domaine forestier ou d'entretien des espaces verts et du patrimoine végétal champêtre. Toutefois, les agents communaux ont déjà reçu des formations rapides sur l'entretien des haies et ses formations pourraient être complétées par des journées de perfectionnement et d'apprentissage de nouvelles techniques. Des sessions de formations pourraient être organisées au niveau de la communauté de communes pour permettre la venue d'intervenants qualifiés face à un public d'agents communaux nombreux, venus de tout le bocage vouglaisien.

Pour créer une dynamique sur le terrain, un poste de technicien de l'environnement ou d'animateur paysage pourrait être créé au niveau intercommunal. Actuellement le service environnement de la communauté de commune ne traite que les domaines des déchets avec le tri sélectif, l'implantation de déchetteries et le compostage des déchets organiques notamment. Ce pôle environnement se développera à terme vers des actions en faveur de l'environnement, des paysages et du patrimoine naturel. En lien avec les services de la voirie et du tourisme, également touchés par le sujet des haies, une dynamique intercommunale pourrait apporter aide technique et conseils pratiques pour la gestion du patrimoine arboré. La personne en charge de ce dossier pourrait passer dans chaque commune pour proposer des solutions d'entretien aux agents communaux, leur expliquer et les conseiller sur les meilleures attitudes à adopter pour l'entretien des haies, faire des études régulières sur le terrain pour constater l'évolution du patrimoine arboré. Il pourrait également proposer des solutions d'optimisation de l'entretien, faire les démarches pour solliciter des subventions ou améliorer

la coopération entre communes. Néanmoins, il faut savoir que le paysage bocager ne touche pas toutes les communes de la communauté de communes. A ce titre, ce projet apporte quelques réticences de la part des communes n'étant pas situées en zone bocagère car la communauté de communes doit porter des projets communs à tous les membres de l'intercommunalité. On peut toutefois envisager un regroupement des communes bocagères du canton pour mener à bien cette démarche.

d. Amélioration du matériel d'entretien des haies :

Il n'existe actuellement pas de cahier des charges ou de normes d'un bon entretien des haies. La qualité d'entretien des haies n'est donc pas mesurable ni imposable. C'est à la commune de se donner les moyens et d'exiger un entretien qui respecte les végétaux et le paysage. Pour les communes moyennes, souvent par manque de moyens, le matériel d'entretien des haies n'est souvent pas optimal. A Chalandray, tout l'entretien des haies est effectué avec un broyeur aussi appelé épareuse à fléaux. Cet outil déchiquette les branches plus qu'il ne les coupe, ce qui favorise le développement de champignons et de maladies bactériennes. Le broyeur doit être réservé à la taille des végétaux de l'année. Pour le reste, il existe d'autres outils mieux étudiés pour réaliser des coupes plus nettes et plus propres comme le lamier à couteaux, le lamier à scies circulaires ou la barre sécateur hydraulique.



Matériel d'entretien

Source : Mission bocage, bocage info n°5, l'entretien mécanique du bocage

Le lamier à couteaux convient pour les branches de deux ou trois ans, jusqu'à 3 cm de diamètre. Le lamier à scies circulaires convient pour un passage tous les cinq à dix ans et peut couper des branches jusqu'à 18 cm de diamètre, mais ne convient pas pour les jeunes branches de 2 ou 3 cm. Un lamier coûte entre 6 500 et 9 000 € HT. L'obtention de subventions est possible pour l'achat d'un lamier à scies. Cependant, l'achat d'un lamier n'est pas une priorité pour la commune car il ne serait pas rentable d'investir dans un matériel qui ne sert que peu de temps et qui n'est adapté qu'à un certain type de coupe. Ce matériel pourrait en revanche être acheté au niveau intercommunal et ainsi son usage par les différentes communes, successivement, pourrait amortir cet investissement et rationaliser un tel achat. La plupart des agriculteurs fonctionnent selon ce principe, grâce aux coopératives

d'utilisation du matériel agricole (CUMA), qui permettent de disposer d'un matériel de qualité sans avoir à amortir des coûts trop importants. Sinon, comme c'est le cas actuellement, la commune peut solliciter l'intervention d'une entreprise privée tous les dix ans pour couper les grosses branches grâce à un lamier performant. Le coût horaire moyen entreprise est d'environ 60 à 70 €.

La barre sécateur hydraulique quant à elle est un outil en plein essor. Elle permet de couper des branches jusqu'à 8 à 10 cm de diamètre mais également des ronces ou les jeunes branches de l'année. L'investissement pour un tel outil est de l'ordre de 6 000 € HT. Concernant les lamiers et sécateurs hydrauliques, les branchages doivent être ramassés ou broyés, ce qui n'est pas le cas après passage d'une épareuse. Néanmoins, ces résidus broyés produisent de l'humus favorisant la croissance des végétaux. Si le broyeur est moins cher à l'achat, ce prix moindre est compensé par la longévité des lamiers et barres sécateur. De plus, au kilomètre de haie entretenu sur 10 ans, le broyeur même s'il a une vitesse d'avancement plus rapide, perd du terrain car il doit passer tous les ans. L'achat d'une barre sécateur peut donc être une solution pour un entretien plus propre des haies, tout en limitant les coûts de fonctionnement car il ne nécessite qu'un passage tous les 2 ou 3 ans. Tout en gardant l'épareuse pour broyer les bas-côtés des routes et chemins ainsi que les branches coupées par la barre sécateur.

e. Gestion du patrimoine arboré grâce à un « Schéma vert » :

Si les pouvoirs communaux souhaitent lancer une démarche ambitieuse de gestion et d'actions pour les paysages, la possibilité s'offre à eux de se doter d'un « Schéma vert » grâce à Prom'haies. Les « Schémas verts » mis en place par Prom'haies sont une démarche nouvelle et qui va plus loin qu'un simple plan de gestion du patrimoine arboré. Ce type de schéma ressemble à un programme d'actions. Après avoir réalisé un inventaire et un diagnostic, le « schéma vert » définit tout d'abord des finalités à atteindre par le biais de cet outil comme par exemple favoriser un cadre de vie de qualité ou valoriser un territoire en invitant à sa découverte. Pour parvenir à ces finalités, des objectifs stratégiques sont fixés comme valoriser les sites intéressants, intégrer les constructions anciennes ou récentes dans le paysage ou réintroduire l'arbre et la haie en espaces ouverts. Enfin, des nombreuses propositions sont présentées dans une partie « objectifs opérationnels » où sont regroupées des actions concrètes permettant de parvenir aux finalités fixées. Ces objectifs opérationnels peuvent être par exemple planter des haies le long de certains chemins pour ombrager et protéger du vent, aménager les panoramas et les sites pittoresques, installer des arbres repères dans le paysage, favoriser le pré verdissement pour une meilleur insertion dans le paysage ou encore planter des haies fonctionnelles et compatibles avec l'activité agricole. Des « schémas verts » ont déjà été mis en place par Prom'haies à Genté, Ars, Bessé, Ebréon ou Gimeux, petites et moyennes communes rurales de Charente.

N'ayant pas connaissance de ce type d'action au début du projet, les réflexions et les actions proposées par les « schémas verts » de Prom'haies semblent être dans le même état d'esprit que le programme d'actions présenté dans ce projet individuel. L'expérience et les connaissances de l'équipe de Prom'haies et Prom'haies Services peuvent permettre, si un « schéma vert » est envisagé pour la commune de Chalandray, d'aller encore plus loin que ce programme d'actions, en sollicitant alors des professionnels confirmés.

C. Informer, expliquer et valoriser:

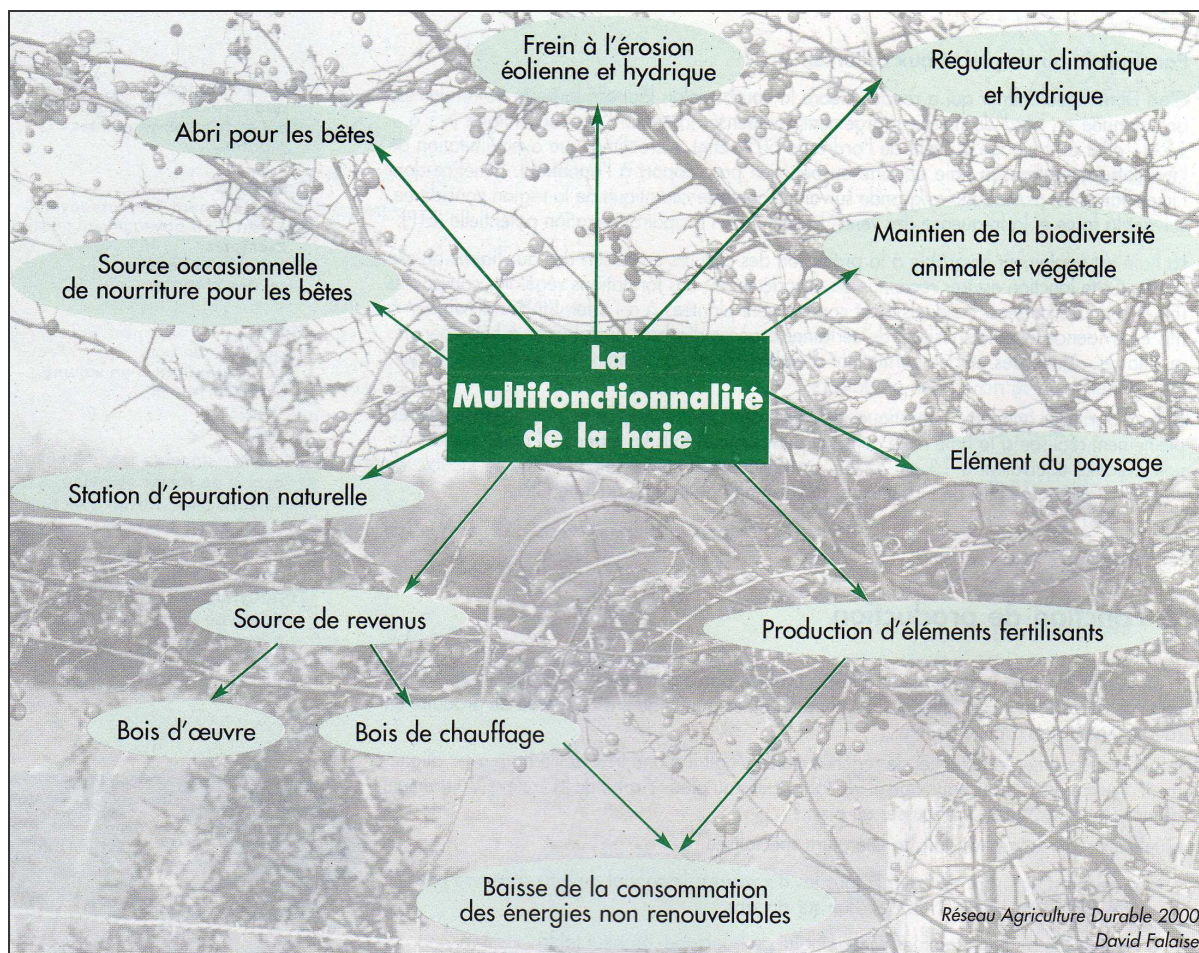
a. Objectifs :

Si les actions ponctuelles et concrètes de plantation et d'entretien des haies sont observables dans le paysage, il est un aspect beaucoup moins visible mais tout aussi essentiel à la réussite d'un programme d'action paysage / haies, que sont l'éducation, la sensibilisation et l'information. Gérer et préserver les haies, c'est aussi expliquer et informer le plus large public possible sur les rôles de la haie et ses avantages, sur les techniques employées pour l'entretenir et sur les valorisations possibles de celle-ci. Sensibiliser, éduquer et informer, c'est agir jour après jour pour aller vers des comportements collectifs et individuels responsables en direction d'un développement durable et d'un respect accru de l'environnement. Faire évoluer les mentalités et amorcer une prise de conscience pour chaque acteur de la haie permet une gestion du patrimoine arboré où chacun se sent plus concerné par les problèmes liés au paysage et aux haies. Car très souvent, c'est la méconnaissance du sujet qui conduit à des comportements inadaptés voire néfastes. L'information pour rétablir l'exactitude et les réalités observées par les chercheurs, agronomes ou professionnels de la haie permet de démontrer et de convaincre élus, particuliers et agriculteurs que des bonnes conduites à adopter. Plus il y a d'ambassadeurs de la cause des haies et mieux ils sont informés, plus les messages de protection et de sauvegarde sont relayés. Ces messages doivent être justes et en accord avec les réalités du terrain pour ne pas diffuser des utopies ou des idées écologistes extrémistes hors du contexte local et des réalités socio-économiques. Chacun doit considérer le sujet dans son ensemble et écouter les points de vue de tous pour favoriser une action collective, réfléchie et fédératrice.

b. Sensibiliser le grand public :

La sensibilisation du grand public commence dès le plus jeune âge. Les enfants, dès la maternelle, peuvent être sensibilisés à l'importance des haies dans nos paysages. L'information des plus jeunes est un facteur de communication substantiel car il permet également par leur biais de toucher leurs parents voire grands parents offrant ainsi une diffusion plus large du message. Il est également important d'informer le grand sur les valorisations possibles de la haie. Si l'enjeu paysager est prédominant, d'autres facteurs peuvent être pris en compte dans la sauvegarde des haies comme la valorisation de celle-ci grâce à la filière bois énergie. En effet, une belle haie taillis de 100 m peut fournir environ 50 stères de bois en 30 ans soit l'équivalent de 6 000 litres de fuel. Et depuis trois hivers, on constate que l'exploitation du bois de chauffage des forêts et des haies a sérieusement repris. Selon une étude récente, six millions de ménages utilisent le bois de feu comme chauffage pour un total de 50 millions de stères consommés par an. Cette consommation pourrait doubler d'ici 10 ans. Les résidus de taille des haies peuvent aussi être ramassés pour les intégrer dans la filière compost. Autant de valorisations économiques de la haie qu'il faut faire connaître à un large public et favoriser ainsi le développement durable tout en sauvegardant nos paysages bocagers.

Sur la page suivante, un schéma explicatif résume les différents rôles pouvant être joués par les haies. Rappeler toutes ces fonctions peut corriger la vision souvent tronquée que chacun se fait des haies.



Les multiples fonctions de la haie

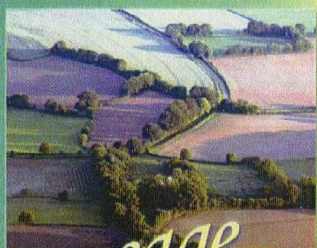
Source : Gérer haies et bocage, cahier technique de l'agriculture durable, 2003

L'éducation à l'environnement fait aujourd'hui de plus en plus partie du programme scolaire. Il s'agit d'aborder les problèmes de pollutions, de gestion des déchets, de l'eau, de maîtrise d'énergie, de biodiversité, de paysage et de développement durable. Le sujet des haies peut tout à fait être abordé en classe d'un point de vue biologique avec les espèces animales et végétales qu'elles comportent mais aussi d'un point de vue du paysage. Une approche ludique sous forme de jeux sensoriels permet l'intérêt des plus jeunes.

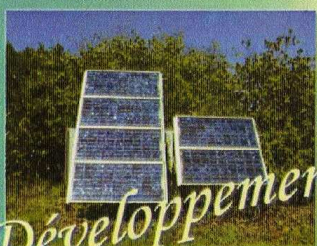
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Gâtine Poitevine, à Coutières dans les Deux-Sèvres, participe à l'élaboration de programmes d'éducation à l'environnement et concourt à l'émergence d'une citoyenneté active. L'équipe du CPIE conçoit avec les enseignants des programmes d'animation en liaison avec les objectifs pédagogiques de la classe sur les thématiques de l'eau, du développement durable, des déchets, de la faune et la flore et du paysage. En s'appuyant sur des cas concrets partant de problématiques locales, le CPIE met ses moyens et ses connaissances au service des enseignants et des équipes pédagogiques. Il propose des ateliers, des journées ou des séjours scolaires sur l'éducation à l'environnement pour un public allant de l'école maternelle au lycée. Le paysage de bocage et la haie sont des sujets d'ateliers proposés par les animateurs du CPIE. L'intervention d'un animateur pour un atelier d'une journée pour une classe coûte 165€ et 105€ pour une demi journée. Le déplacement des animateurs sur site ou dans les écoles est possible pour 0,40 € du kilomètre. Les extraits suivants montrent une partie des animations pédagogiques dispensées par le CPIE, notamment sur « la haie, un trésor de bienfaits... » et « le paysage de bocage ».



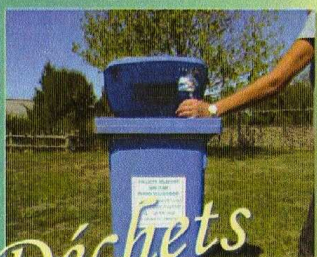
Eau



Paysage



*Développement
Durable*



Déchets



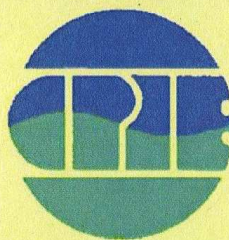
Faune-Flore

ÉDUCATION

à l'environnement
et au développement durable

Séjours scolaires et ateliers
2006 / 2007

Collèges et Lycées



GÂTINE POITEVINE

79340 COUTIERES - Tél : 05 49 69 01 44 - Fax : 05 49 69 12 52

E-mail : cpie.deux.sevres@cegetel.net

Extrait du livret des animations pédagogiques du CPIE, couverture

Source : CPIE

"La haie"

Atelier

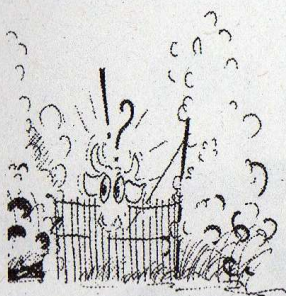
La haie, un trésor de bienfaits...

Objectifs pédagogiques

- Prendre conscience de la richesse de la faune et de la flore de la haie.
- Percevoir son importance dans la composition du paysage.
- Les différentes fonctions de la haie.

Contenus généraux

- Les différentes strates de végétation de la haie.
- Détermination de la faune et la flore.
- La place de la haie dans le paysage.



Exemples d'activités

- Atelier de lecture de la haie. Observations, dessins et identification des strates. Utilisation de clefs de détermination des espèces faunistiques et floristiques présentes au sein de cet écosystème.
- Jeu de rôle par petits groupes sur les atouts de la haie.
- Atelier d'initiation aux barrières de gâtine, assemblage des différentes pièces composant la barrière traditionnelle (miniature).

Outils pédagogiques

- Livrets de terrain.
- Clefs de détermination.
- Documents sur la haie.
- Boîtes loupes et loupes.
- Récits de barrières et fiches techniques.



Durée :

Demi-journée ou journée

Encadrement :

Un animateur CPIE pour une classe

Site d'accueil :

CPIE - Jardin des oiseaux

Equipements à prévoir :

Selon la saison, vêtements chauds, coupe-vent, bottes.

Extrait du livret des animations pédagogiques du CPIE, atelier haie

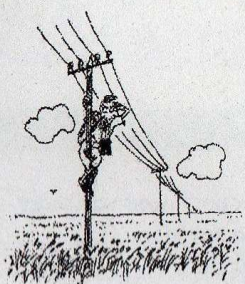
Source : CPIE

"Un paysage de bocage"

Séjour

Le Bocage est un très bon exemple d'équilibre entre l'homme et la nature.
Le réseau des haies délimite les enclos pour le bétail et les propriétés, protège le sol et les cultures du vent et de la pluie, empêche l'érosion, ...
En créant et en entretenant le bocage, les hommes ont permis à une faune et à une flore extrêmement diversifiées de s'installer avec pérennité.

Objectifs pédagogiques



- Porter un regard sur le paysage en identifiant les formes, les reliefs, les masses végétales, la présence de l'homme.
- Comprendre que le bocage est un « paysage naturel » créé par l'homme.
- Connaître les différentes essences floristiques qui composent le paysage.
- Comprendre les interconnexions entre les paysages et les activités humaines.
- S'initier à l'art dans la nature, avec la nature...

Exemples d'activités

- Découverte du paysage sur un point haut du village de La Pagerie.
- Utilisation d'un livret de terrain : observations, dessins.
- Interprétation du paysage et débat avec les élèves.
- Lecture de cartes représentant la pluviométrie, le boisement, la géologie, les températures en Deux-Sèvres
- Identification des grands ensembles paysagers du département.
- Utilisation de clés simples de détermination des arbres et arbustes.
- Initiation à l'art dans la nature, avec la nature.
- Jeu d'acteurs sur les enjeux liés au milieu.

Durée :
3 à 5 jours

Encadrement :
Un animateur CPIE pour une classe

Site d'accueil :
CPIE



Extrait du livret des animations pédagogiques du CPIE, atelier paysage

Source : CPIE

L'Association Vouglaisienne des Ecoles (AVEC), créée à l'origine dans un objectif de coopération entre les écoles du canton pour promouvoir et organiser des manifestations sportives, a recruté depuis quelques années un « animateur environnement ». Cette personne, qualifiée et très intéressée par tout ce qui touche l'environnement, peut intervenir dans les écoles primaires du canton, à la demande des enseignants, pour proposer des animations sur le tri sélectif, la faune, comme les insectes par exemple, la flore et notamment les arbres voire la haie champêtre. Il peut alors transmettre aux enfants ses savoirs et son enthousiasme quant à la connaissance de l'environnement et à sa protection.

Prom'haies a réalisé des journées de plantation de haies avec des enfants d'écoles de communes rurales de Charente. Lors de ces journées, les enfants approchent le sujet de la haie de manière concrète et débordent d'enthousiasme pour préparer le terrain et planter. Cela permet d'engager des actions symboliques, médiatiques et accessoirement d'employer une main d'œuvre bénévole et très motivée. Chacun y trouve son compte, des élus aux élèves en passant par les enseignants. Prom'haies a aussi édité une brochure à l'intention des plus jeunes, sous forme de bande dessinée, intitulée « Comment planter un arbre ? ». Toutes les formes d'information et de communication peuvent donc être au service de la promotion de la haie.

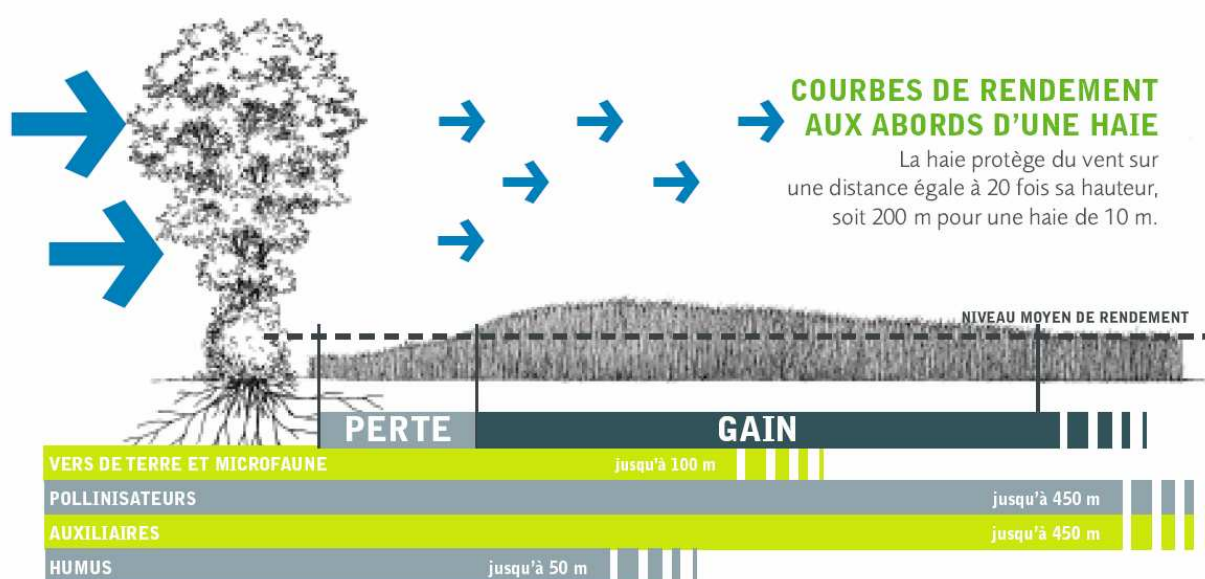
La sensibilisation des adultes est également importante, qu'ils soient professionnels ou particuliers. Grâce à des réunions d'information, des conférences, colloques ou des expositions publiques sur le paysage, la haie et ses valorisations possibles, le grand public intéressé peut s'informer. L'organisation de ce type d'animations et de manifestations est plutôt envisageable au niveau intercommunal pour que les interventions soient viables en drainant le plus large public possible. La sensibilisation des élus est également essentielle pour susciter des actions volontaristes en faveur de la haie et car la volonté politique est le moteur indispensable à toute action communale de gestion et d'entretien des haies et du paysage.

c. Dialoguer avec les agriculteurs :

L'agriculture est souvent montrée du doigt comme étant le mauvais élève en matière de protection de l'environnement. Intégrée dans un système économique de marché et dans une politique agricole européenne, les logiques environnementales et paysagères sont souvent reléguées au second plan. Il faut donc sensibiliser et informer les agriculteurs pour qu'ils prennent des décisions plus cohérentes avec le respect de l'environnement. Il ne s'agit en aucun cas de prôner l'agriculture biologique ou le retour une agriculture « manuelle » comme il y a 50 ans. L'objectif est de faire prendre conscience aux exploitants agricoles que les ressources naturelles et les paysages sont fragiles et que chacun doit les ménager et les respecter. Une agriculture dite raisonnée peut être un bon compromis pour tendre vers une agriculture encore productive et moderne mais plus soucieuse de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.

Certains conseillers municipaux prônent la sanction vis-à-vis des agriculteurs qui entretiennent mal ou arrachent des haies. Plutôt que d'engager des conflits, mieux vaut établir un dialogue constructif, où chacun expose ses désirs et ses besoins dans le but de trouver des compromis. L'affrontement ne résout rien, il cloisonne chaque camp sur ces positions et empêche l'ouverture.

L'arrachage des haies dans l'objectif de produire plus occulte souvent que la haie est loin de n'avoir que des effets négatifs sur les cultures. C'est pourquoi, il faut expliquer aux agriculteurs les effets bénéfiques que la haie apporte aux cultures en terme de protection des sols, d'influence sur le climat local, sur le cycle de l'eau, de protection et de stimulation biologique de pollinisation. La haie peut être un auxiliaire précieux des cultures car elle protège les céréales des effets du vent. Les études agronomiques démontrent qu'à partir d'une surface minimale de 5 ha pour les prairies et 8 ha pour les grandes cultures, les haies ne représentent pas de gêne significative pour la mise en culture des parcelles. Les premiers mètres au pied de la haie voient la productivité baisser mais sur l'ensemble de la parcelle, le rendement des cultures augmente. Une haie brise-vent peut protéger les cultures céréalières sur une distance équivalente à 15-20 fois sa hauteur. Voici ci-dessous quelques-uns des avantages fournis par la haie sur les cultures céréalières.



Haie et culture : un bilan positif

Source : www.arbre-et-paysage32.com

L'entretien des haies nécessite cependant une charge de travail supplémentaire. Mais, grâce à l'achat de matériel d'entretien performant en CUMA, comme les barres sécateurs hydrauliques, les exploitants agricoles pourront entretenir le linéaire arboré entourant leurs parcelles avec efficacité, à moindre coût et en respectant l'environnement.

Les quelques avantages ici listés pourraient être expliqués dans des plaquettes, dossiers ou lors de réunions publiques où des spécialistes de l'agronomie exposeraient les techniques de plantation et d'entretien, les réglementations ou la valorisation de cette ressource. La question des aides financières pourra également être abordée car il faut reconnaître que la prise en compte de l'environnement impose un coût supplémentaire aux pratiques agricoles. Les subventions et incitations financières sont donc presque indispensables pour favoriser les comportements respectueux de l'environnement. L'information et l'aide à la réalisation de dossiers pour obtenir des subventions octroyées notamment par le département comme les Mesures Agro Environnementales (M.A.E) doivent être encouragés pour inciter à faire des démarches de plantation de haies ou d'embellissement des sièges d'exploitation. Rappeler par

exemple que la Politique Agricole Commune (PAC) impose que 3% de la surface agricole exploitée soit sous forme d'un couvert environnemental. La haie répond à cette exigence, elle peut en effet être déclarée dans les surfaces cultivées, les jachères et les bandes enherbées si elle n'excède pas 4 m de largeur totale.

Les nombreux avantages de la haie sont souvent mal connus, l'occasion s'offrirait alors de rétablir des vérités, et mieux informés, les agriculteurs agiraient peut être différemment. L'organisation de réunion publique est assez complexe surtout lorsqu'il s'agit de convier des personnes ayant des emplois du temps chargés comme les agriculteurs mais cela pourrait permettre de poser les problèmes, d'expliquer les solutions possibles et surtout de commencer un dialogue. La prise de conscience de la préservation nécessaire des ressources naturelles a commencé depuis quelques années, il faut donc poursuivre dans cette voie et aller encore plus loin.

Conclusion :

La haie champêtre dont la vocation a toujours été de répondre aux besoins de l'homme, a été reléguée au second plan depuis quelques décennies, alors qu'elle joue un rôle premier tant d'un point de vue écologique, économique que patrimonial. Les haies contribuent à préserver l'équilibre et le fonctionnement naturel de nos territoires, à l'heure où la disponibilité des ressources élémentaires, la maîtrise énergétique et la qualité des espaces de vie représentent un enjeu et un coût économique et social de plus en plus élevé. Elles sont une solution efficace, simple et astucieuse pour aménager tous types d'espace en offrant une multitude d'applications allant du brise-vent, au brise-vue, ou également pour clôturer un espace, stabiliser un talus ou embellir des bâtiments publics ou privés. C'est cette aptitude à répondre techniquement et esthétiquement à de multiples contraintes qui fait de la haie un élément d'identité indispensable à la qualité et à l'authenticité des paysages. C'est pourquoi, il devient nécessaire de mener une politique globale d'aménagement et de gestion de nos haies, dans le cadre d'une démarche publique et collective où les communes particulièrement ont un rôle prépondérant.

Dans ce cadre, Chalandray, commune rurale moyenne de bocage, a souhaité protéger et mettre en valeur son patrimoine arboré. Après le remembrement de 1996, la commune et l'association foncière de remembrement ont voulu planter des haies et bosquets pour compenser, en partie, les arrachages liés au rassemblement de petites parcelles agricoles. De plus, un plan de gestion des haies de la commune, réalisé par Prom'haies, en 2003, a permis la conception d'un inventaire précis et complet des haies en bord de routes et chemins. Aujourd'hui, soit quatre ans après le plan de gestion, peu d'actions préconisées par celui-ci ont été mises en place. Néanmoins, ce travail a le mérite de poser les bases d'un futur projet d'aménagement et de gestion du linéaire arboré. Il est envisageable, sur le long terme, grâce la parfaite connaissance de l'état actuel du patrimoine concerné, de mener une politique de gestion, d'entretien et d'amélioration du linéaire arboré de la commune.

De nombreuses mesures et actions sont alors projetables pour l'avenir. Un volet pratique de ce programme d'actions préconise des actions de plantation de nouvelles haies ou d'amélioration du linéaire existant. L'entretien des haies peut également être amélioré par l'achat de matériel plus performant, comme un barre sécateur hydraulique, et par la formation du personnel technique communal, sur la base du volontariat.

L'autre volet, plus théorique, propose différentes actions d'information et de sensibilisation du grand public et notamment des plus jeunes par le biais de l'école. Le dialogue avec les agriculteurs doit permettre une approche de la haie différente de leur part pour tendre vers des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement et des paysages. Des pistes de réflexion sont aussi proposées pour permettre une valorisation des haies champêtres comme la prise en compte de la haie dans les filières bois énergie ou compost, ainsi qu'une gestion de cette valorisation au niveau intercommunal.

Les interventions de plantation, d'aménagement et d'entretien sur le terrain sont favorisées par une proximité avec les habitants, soit une échelle d'action locale. En revanche, pour des soucis de viabilité d'organisation, tout ce qui concerne la formation et l'information, peut s'effectuer au niveau intercommunal. Chaque mesure est indépendante mais complémentaire des autres, pour envisager la mise en place de ces préconisations petit à petit, au rythme des ambitions et surtout des moyens de la commune. Cette démarche communale

doit avoir valeur d'exemple pour inciter les initiatives individuelles et les démarches volontaires.

La création de dynamiques locales autour des haies peut être un moyen de sauvegarder nos paysages de bocage. Des dynamiques qui, sur le terrain, semblent opérationnelles pour recréer, en plus du bocage, des liens entre acteurs ruraux. Le dialogue et la communication sont un facteur déterminant de la réussite d'un programme d'action paysage / haies. Informer et convaincre de la nécessité de préserver les haies pour que les paysages de bocage conservent leur attrait, leur cadre de vie agréable et la valeur patrimoniale qu'ils représentent. Mieux vaut informer pour initier des débats et des dialogues constructifs que de contraindre ou d'imposer, au risque de créer des conflits entre les différents acteurs de la haie.

Un tel programme d'actions peut, sans trop de modifications, être appliqué aux communes rurales voisines ayant un paysage de bocage similaire à celui de Chalandray. L'échelle d'action intercommunale devrait, dans les années à venir, jouer un rôle de plus en plus marqué en faveur des haies. En effet, l'évolution des mentalités et la prise de conscience de la préservation nécessaire de l'environnement, donneront un poids croissant à la sauvegarde des paysages et des milieux naturels, dont les haies font partie.

Ce projet l'a démontré à de nombreuses reprises, c'est la volonté politique locale qui est le moteur essentiel à la préservation des haies et des paysages. Il est donc envisageable d'amorcer une réflexion politique globale, à l'échelle des grandes unités paysagères, dans le but de proposer des aides techniques et juridiques pour la sauvegarde des paysages menacés. La définition d'un cadre légal, des chartes paysagères ou de cahiers des charges de gestion et d'entretien des haies permettrait une action locale plus aisée.

Bibliographie :

- De la haie aux bocages, organisation, dynamique et gestion, sous la coordination de J. BAUDRY et A. JOUIN, Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), 435p, 2003
- L'arbre et la Haie, pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rurale, D. SOLTNER, éditions Sciences et techniques agricoles,
- Gérer haies et bocage, centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), cahier technique du réseau agriculture durable, 2^{ème} édition, 37p, 2003
- Le plan de gestion du patrimoine arboré de la commune de Chalandray, sous la direction de F. SIRE pour Prom'haies, 22p, 2003

Références Internet :

www.promhaies.net

www.mission-bocage.fr

www.educagri.fr/hedges

<http://www.cr-poitou-charentes.fr/fr/environnement>

<http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/>

<http://www.arbre-et-paysage32.com/>

Programme d'Actions Paysage / Haies sur le territoire de la commune de Chalandray (86)

Résumé :

Chalandray, commune rurale moyenne, située à l'ouest du département de la Vienne (86), possède un paysage de bocage marqué. Il s'agit de paysage dont la caractéristique majeure est la présence d'un réseau de structures linéaires arborées : les haies. Ces haies avaient à l'origine un rôle de limite physique de la propriété privée, de clôture, de production de bois et de fourrage, de protection contre le vent et de maîtrise de la circulation de l'eau. Les haies sont donc des témoignages des pratiques culturelles passées. A ce titre, leur rôle patrimonial est à prendre en compte.

Le territoire de projet, correspondant à la commune de Chalandray, est cohérent pour y mener des actions en faveur de la haie grâce à ses caractéristiques environnementales et paysagères singulières mais aussi par l'implication passée des élus dans ce domaine. La volonté politique en faveur des haies a été démontrée à plusieurs reprises notamment en 1996 lors des plantations après remembrement et en 2003 lors de la réalisation d'un plan de gestion du patrimoine arboré communal.

Aujourd'hui, de plus en plus, on attribue aux haies une fonction de maintien de la biodiversité et un rôle de patrimoine culturel et paysager. A ce titre, l'approche paysagère de la haie est le fil conducteur de ce projet. Le programme d'actions paysage / haies ici proposé tente d'apporter des solutions à la gestion et à la sauvegarde de ce patrimoine arboré. Un volet pratique de ce programme préconise des actions de plantation, d'amélioration et d'entretien des haies. L'autre volet, plus théorique, propose différentes actions d'information et de sensibilisation envers le grand public, les élus, le personnel technique communal, les agriculteurs et de tout acteur de la haie, pour guider les comportements de chacun vers une meilleure gestion, une préservation accrue et une plus grande mise en valeur des haies.

Mots clés : haie, paysage, bocage, Chalandray, rural, plan de gestion du patrimoine arboré

LEVEQUE Sylvain
Ingénieur 1
Année 2006 / 2007

